



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Travail – Discipline



Fonds des Nations Unies
pour la Population



*Plan d'Action du Programme de Pays
entre
le Gouvernement de Côte d'Ivoire et
le Fonds des Nations Unies pour la Population
2009-2013*

Février 2009

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	II
LE CADRE COMMUN.....	1
PARTIE I : BASE DE LA RELATION	1
PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION.....	1
PARTIE III. COOPERATION PASSEE ET LECONS APPRISES	3
PARTIE IV. PROGRAMME PROPOSE	5
PARTIE V. STRATEGIES DE PARTENARIAT.....	17
PARTIE VI. GESTION DU PROGRAMME.....	18
PARTIE VII : SUIVI ET EVALUATION	20
PARTIE VIII : ENGAGEMENTS DE L'UNFPA	21
PARTIE IX : ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT	22
PARTIE X : DISPOSITIONS DIVERSES	24
ANNEXE 1 : CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES	I
ANNEXE 2 : OUTIL DE PLANIFICATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION	VIII
ANNEXE 3 : CALENDRIER DE SUIVI EVALUATION DU PLAN D'ACTION.....	XIV

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenu
APO	Accord Politique de Ouagadougou
BAD	Banque Africaine de Développement
CERF	Central Emergency Response Fund
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CSB	Commodity Security Branch
DSRP	Intérimaire Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EIS	Enquête sur les Indicateurs du Sida
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FOCIT	Fondation Orange Côte d'Ivoire Télécommunication
HRU	Humanitarian Response Unit
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MGF	Mutilations Génitales Féminines
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PTA/AWP	Plan de Travail Annuel /Annual Work Plan
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé de la Reproduction
TSD	Equipe d'Appui Technique des Divisions
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VS	Violences Sexuelles

LE CADRE COMMUN

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, dénommé ci-après «Le Gouvernement» et Le Fonds des Nations Unies pour la Population, «UNFPA».

Agissant selon leur accord mutuel et leur coopération en vue de l'application du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD), Caire 1994 ;

Tirant parti de l'expérience acquise et des progrès accomplis dans l'exécution du cinquième Programme de Coopération 2003-2007 prolongée d'une année de transition 2008 ;

S'engageant dans une nouvelle période de coopération ;

Déclarant leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités dans un esprit de coopération renforcée;

Sont convenus de ce qui suit :

PARTIE I : BASE DE LA RELATION

Un accord de siège a été signé entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le PNUD en Décembre 1993. Cet accord s'applique *mutatis mutandis* aux activités et au personnel de l'UNFPA et ce, au moyen d'un échange de lettres entre le Gouvernement et l'UNFPA, intervenu en Août 2000. Il constitue le fondement des relations entre les deux parties.

Les dispositions du présent Plan d'Action du Programme Pays (PAPP) doivent être interprétées à la lumière de cet accord. Ce PAPP constitue le cadre de coopération entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et l'UNFPA pour la période 2009-2013.

PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION

Depuis le 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire est confrontée à une crise politico-militaire qui a engendré des déplacements massifs de populations estimées à plus de 1,7 millions de personnes. Aussi, l'indice de pauvreté est-il passé de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008.

La population est estimée à 20,8 millions en 2008 avec un taux d'accroissement démographique annuel moyen en baisse mais encore élevé : 3,3% entre 1988 et 1998 et de 2,8% entre 1998 et 2006. Cette population est inégalement répartie sur le territoire avec une forte concentration dans le sud forestier comparativement aux zones de savane. Elle comporte une forte population étrangère (estimée à 26% en 1998). La population est essentiellement jeune (2/3 ont moins de 25 ans) avec une prépondérance numérique des hommes (51%) due à l'immigration. La population urbaine représente 48% de la population totale en 2007 (estimation de l'INS).

L'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 7,2 enfants par femme en 1981 (EIF 1980-81) à 5,7 enfants en 1994 (EDS 1994) et à 4,6 enfants en 2005 (EIS 2005). Cependant, il existe des différences frappantes entre les catégories sociales. L'utilisation des méthodes modernes de contraception chez les femmes en union demeure restreinte : 7% en 1998 et 8% en 2006. L'espérance de vie à la naissance est redescendue en dessous de 50 ans après avoir atteint 55,6 en 1988. Cette tendance baissière s'observe chez les hommes (53,9 ans en 1988 contre 49,7 en 1998) comme chez les femmes qui ont en moyenne une durée de vie plus longue (57,3 ans contre 52,7).

Le solde migratoire international s'est considérablement réduit : 0,4% pendant la période intercensitaire 1988-1998 contre 4 à 11% durant la période de 1950 à 1985. L'émigration connaît une expansion récente due aux crises sociopolitiques successives. Les flux de migrations internes orientés classiquement du nord vers le sud forestier plus propice à l'économie de plantation se sont intensifiés avec le phénomène des personnes déplacées internes.

Les indicateurs sociaux sont des plus déplorables. En effet, le taux de mortalité maternelle demeure élevé (543 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005 contre 597 pour 100 000 naissances vivantes en 1998) malgré les efforts consentis par le Gouvernement et les partenaires au développement. Cette situation est imputable en grande partie à un faible niveau d'accouchement en milieu médicalisé (56%), une faible pratique contraceptive moderne chez les femmes en union (7%), la dégradation/destruction des établissements sanitaires (46%) et aux fréquentes pénuries de produits de santé de la reproduction. Les insuffisances dans le suivi des grossesses et dans l'assistance à l'accouchement ont provoqué l'émergence de nombreux cas de fistules obstétricales, surtout dans les zones Centre Nord et Ouest. En 2004, l'incidence du cancer chez la femme était de 98,8 cas pour 100 000, soit environ 20 000 nouveaux cas par an.

La séroprévalence du VIH/Sida s'élève à 4,7 % dans la population générale en 2005 avec une féminisation de la pandémie : 6,4% chez les femmes contre 2,9% chez les hommes (EIS 2005). Le milieu urbain (7,4%) est plus atteint que le milieu rural (3,2 %) ; les groupes cibles les plus vulnérables sont les personnes âgées de 25 à 49 ans, les professionnel(le)s du sexe, les routiers, les personnes en uniforme, les enseignants, les jeunes, les porteurs d'une IST, les tuberculeux, les populations carcérales et les consommateurs de drogues injectables. Les causes sont variées : les comportements sexuels à risque (non utilisation systématique du préservatif, partenaires multiples, précocité des rapports sexuels), les pratiques traditionnelles néfastes (polygamie, lévirat, sororat, excision, mariage forcé), la faible perception du risque, le faible niveau de dépistage, la faible prévention positive chez les personnes vivant avec le vih (PVVIH), transmission volontaire du VIH. L'incidence de la tuberculose s'est accrue de 64 pour 100 000 habitants en 1990 à 104 pour 100 000 habitants en 2001 avec un écart entre les femmes et les hommes. Elle progresse de 10% par an et avoisine 50% en cas de co-infection VIH-Tuberculose (EIS 2005). De même l'incidence du paludisme est en hausse depuis 1996 : 68,6 % contre 93,6 % en 2002.

L'indice de parité au niveau de l'éducation nationale est de 88 filles pour 100 garçons dans le primaire, et de 77 filles pour 100 garçons dans le secondaire en 2006. La participation des femmes aux activités salariées (10% de la population féminine active occupée) est nettement plus faible que celle des hommes (30,4%). S'agissant de la participation à la vie politique, par exemple, le Gouvernement de mars 2007 ne compte que 4 femmes ministres sur 33 membres (12% de l'effectif). La situation de conflit et la pauvreté exacerbent les violences basées sur le genre (VBG), notamment les violences sexuelles. Les femmes déplacées sont 3 fois plus victimes de violences sexuelles que celles qui ne le sont pas.

En raison du conflit politico militaire, la plupart des données statistiques disponibles ne reflètent plus la réalité. Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat date de 1998, soit 10 ans d'ancienneté ; les registres d'état civil ont été totalement détruits dans certaines régions avec des niveaux allant de 35 % à Bouaké à 76% à Vavoua pour les registres de naissance ; le système d'information sanitaire est confronté à de nombreuses difficultés. En outre, les données sont éparpillées du fait du manque d'un véritable système d'information intégré.

Au niveau institutionnel, la plupart des documents de politique et de programmes lorsqu'ils existent, sont obsolètes et méritent d'être actualisés pour intégrer la dimension humanitaire. Suite à l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) de Mars 2007, le pays amorce la sortie de crise marquée par la cessation des hostilités, la réunification, le redéploiement de l'administration et la préparation des élections. C'est dans ce nouveau contexte que le processus de révision du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) lancé en décembre en 2007 s'est achevé en janvier 2008. Une deuxième Politique Nationale de Population est en cours d'élaboration ainsi qu'une Politique Nationale sur l'égalité des sexes et du Genre, la Stratégie Nationale de Contrôle, Suivi Evaluation, la Stratégie Nationale de Sécurisation des Produits de la Santé de Reproduction, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Le Plan stratégique de lutte contre le sida est en cours d'exécution. De même, la feuille de route pour la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infantiles a été adoptée et lancée. Des mesures ont été également prises pour la mise en œuvre des recommandations issues des conférences internationales, comme la Déclaration de Paris, le Plan d'Action de Maputo adapté au contexte national et intégré dans les documents cadres institutionnels.

PARTIE III. COOPERATION PASSEE ET LECONS APPRISES

Le cinquième programme de coopération UNFPA/Côte d'Ivoire a été adopté en janvier 2003. Compte tenu de la crise politico militaire, le programme a été réajusté en adoptant un cadre d'interventions humanitaires (2003-2005) plus adapté au contexte de crise. Ce cadre a mis l'accent sur les interventions en matière de Santé de la Reproduction. À partir de 2006, le programme a été élargi aux volets suivants : collecte et analyse de données, sensibilisation, mobilisation de ressources, décentralisation des interventions et partenariats avec le secteur privé, la société civile, les universités, les organismes des Nations Unies et les organisations bilatérales. En 2008, un programme de transition a été élaboré un vue d'harmoniser le cycle de programmation avec celui des autres Agences SNU.

L'évaluation du programme réalisée en 2007 et la revue annuelle 2008 ont fait apparaître des résultats satisfaisants dans les trois domaines d'interventions.

En ce qui concerne la Santé de la Reproduction, sur le plan du renforcement du Cadre Institutionnel, il y a la signature de la feuille de route pour la lutte contre la Mortalité Maternelle, l'appui à l'élaboration du PNDS 2008- 2012, l'appui à l'élaboration de la stratégie Nationale de sécurisation des produits de la SR, l'appui à l'adaptation Nationale du Plan de Maputo, l'appui à la révision du document de programme de la SR, des normes, procédures et politiques de la SR. Sur le plan du renforcement des capacités opérationnelles, il y eu la réhabilitation de 34 structures sanitaires et l'équipement de 200 structures de santé, la formation de 174 sages femmes, 97 infirmiers et 57 médecins (SONU, PF, IST, VIH, VS), la formation de 30 agents de santé en PTME, l'appui au fonctionnement d'une unité mobile de service de SR à Katiola, la formation de 136 travailleurs sociaux et des forces de défense et de sécurité (agents de santé et sociaux, enseignants, policiers et gendarmes) à la prise en charge médicale, juridique et psychologique des victimes de VS, la formation de 420 ASC et AT et la mise à disposition de 15 motos ambulances, l'ouverture /renforcement de 15 CDV, la création d'un centre régional de fistules obstétricales (à vocation d'intégration Sous Régionale: Guinée, Libéria, Sierra Léone), la prévention du VIH chez les hommes en uniformes et ex-combattants, le renforcement et l'intégration des services de SR des adolescents et des jeunes (IST/VIH, PF), la formation qualifiante et des AGR pour les jeunes et la mise en place de 12 Centres d'Écoute et de Conseil (CEC), l'analyse et la collecte de données en situation de crise.

Au niveau de Population et Développement, sur le plan du renforcement du Cadre Institutionnel, il y a eu l'appui à l'élaboration de la loi statistique et de la stratégie nationale de développement statistique. Les actions opérationnelles ont concerné les enquêtes socio-démographiques: EIS, PDI, VBG, Fistules, CAP jeunes, professionnelles du sexe, analyse situationnelle de base des structures sanitaires dans les zones d'intervention de l'UNFPA, la production du Rapport sur l'Etat de la Population en Côte d'Ivoire (REPCI) en 2006, la modernisation de 10 centres d'État civil à Abidjan (Bassam) et reconstitution des registres d'État civil détruit à Bouaké, l'appui au programme d'éducation à la vie familiale et en matière de population selon la Formation par Compétence, l'appui à la mise en place de radios communautaires pour les jeunes et les femmes à San-Pédro et à Bouaké, le renforcement des capacités de l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication et l'appui à la mise en place d'une radio école et d'une banque d'images et de sons, l'appui à la mise en œuvre de Centres d'Études de Communication d'Arts et d'Animation Culturelle (CECAAC), l'appui à l'élaboration d'un ouvrage culturel «l'Art au Féminin en Côte d'Ivoire» et la publication et la mise en vente de l'ouvrage «Ivoirienne Aujourd'hui» pour soutenir la création de quatre centres des arts et des métiers de la femme.

Dans le domaine du genre, le programme pays a appuyé au niveau du cadre institutionnel : la création d'une direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre, l'élaboration de la Déclaration Solennelle du Chef de l'Etat en matière de Politique Nationale du Genre, l'élaboration de la politique de l'égalité et du Genre, l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre les VBG et l'élaboration de kits de formation pour la prise en charge médicale, psychosociale et juridique des VS. Au niveau opérationnel, le programme a soutenu l'assistance et la réinsertion sociale des femmes déplacées et retournées à Abidjan, Yamoussoukro, Daloa et Bouaké (12 groupements de 293 femmes bénéficiaires de AGR, 3448 personnes touchées par la sensibilisation sur les VBG et 145 femmes PDI ont bénéficié de soutien psychosocial et juridique, l'appui à ONEF dans la lutte contre l'excision à l'Ouest dans 105 villages qui a permis l'abandon de la pratique par 200 exciseuses, l'ouverture des Bureaux d'Écoute et de Conseil pour la prise en charge psychologique et juridique des survivantes des VS et sexistes dans trois communes d'Abidjan.

Le volet communication a été redynamisé depuis 2006 en le dotant d'un budget de fonctionnement qui permet soit d'apporter une assistance technique aux différents sous-programme soit de développer des projets spécifiques comme la création du Réseau des Communicateurs Ivoiriens en Population et Développement (RICOP), le Réseau des radios communautaires partenaires de l'UNFPA y compris les radios d'excellences UNFPA, le partenariat avec la RTI en vue d'assurer une meilleure diffusion des actions de population et développement et l'appui à l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC) pour la création de banque d'images et de sons, la formation des professionnels des médias pour l'animation de radio véhiculant les messages de sensibilisation de la population et aussi l'intégration de modules de population et développement dans la formation des étudiants.

La décentralisation a renforcé la présence de UNFPA sur le terrain ce qui a permis un meilleur suivi des projets et l'établissement de partenariats avec les acteurs de développement, une plus grande synergie des actions entre les partenaires du SNU a pu être assurée.

La mise en œuvre du programme a reposé sur le staff du bureau pays, le personnel des partenaires d'exécution (Ministères techniques compétents et ONG), les experts nationaux, les consultants nationaux et internationaux et l'équipe d'appui technique de Dakar et du Siège. Le staff du bureau pays a été nettement renforcé par le recrutement d'experts nationaux, de

coordonnateurs régionaux et de personnel administratif. La participation du personnel de l'Etat a été appréciée à partir du processus de renforcement des capacités qui a été engagé pour faciliter l'appropriation nationale.

La mobilisation des ressources a connu une croissance importante depuis 2006 avec les contributions financières des multi bilatéraux et des fondations. La contrepartie financière de l'Etat était faible jusqu'à cette date s'est accrue au point qu'une dizaine de projet sont inscrits au PIP.

L'environnement de mise en œuvre du Programme a été marqué par des forces et des faiblesses. Les forces du programme ont été i) la redynamisation du cadre institutionnel de coordination qui l'a rendu plus visible et accru ses capacités opérationnelles, ii) l'amélioration du dialogue politique pour une meilleure connaissance de la Mission et du Mandat de l'UNFPA, iii) le renforcement des ressources humaines du bureau UNFPA qui a permis de mieux exploiter les potentialités du personnel, v) la synergie active et effective avec les partenaires et agences sœurs, la mobilisation des ressources financières, vi) l'implication des acteurs locaux dans l'exécution du programme, vii) l'organisation de visites et missions conjointes sur le terrain avec des donateurs, bailleurs, Ambassades et opérateurs économiques et viii) la décentralisation.

Les éléments clefs négatifs au niveau de l'environnement interne sont principalement : i) la situation sociopolitique instable: pays en phase de sécurité III et IV, ii) l'absence de l'autorité de l'Etat en zones Centre, Nord et Ouest (CNO): départ de 63% du personnel administratif et technique, la faiblesse au niveau de la coordination du cadre programmatique et en suivi évaluation et iii) le retrait de nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

PARTIE IV. PROGRAMME PROPOSE

Le Programme de Coopération 2009- 2013 s'inspire des enseignements tirés des Programmes précédents. Il est basé sur le Programme d'Aide au Développement des Nations Unies (UNDAF 2009-2013) qui prend en compte les priorités nationales contenues dans le Document de Réduction de la Pauvreté et le Programme d'Action de l'Accord de Paix de Ouagadougou. Il s'aligne sur le Programme d'Action de la CIPD, sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et le Plan Stratégique 2008-2011 de l'UNFPA. Il constitue la contribution de l'UNFPA aux initiatives nationales de développement économique et social avec un accent particulier sur la reconstruction post-crise.

Le but du Programme est de contribuer aux efforts du Gouvernement visant à réduire la pauvreté en vue d'améliorer de façon équitable les conditions de vie des populations. Le Programme contribue à la réalisation des cinq Effets de l'UNDAF. Il s'articule autour de trois composantes : (i) Droits et Santé sexuelle et de la Reproduction, (ii) Population et Développement et (iii) Genre, Culture et Droits Humains. Ce programme se fonde sur l'approche basée sur les droits humains, la gestion axée sur les résultats, le partenariat, le plaidoyer, le dialogue politique et la communication.

Liens entre OMD, les Effets UNDAF et les Effets du Programme

Les deux effets programme dans le domaine de la Santé de la Reproduction, à savoir (i) « *l'état de santé des populations vulnérables est amélioré et la mortalité maternelle et infanto juvénile est réduite* »; (ii) « *l'offre de services de prévention et de prise en charge globale du VIH/Sida est améliorée* », contribueront à l'atteinte de l'effet UNDAF suivant : « *d'ici à 2013, l'accès équitable pour tous, aux services sociaux de base de qualité est amélioré et la protection et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorés* ». Ces deux effets sont liés aux OMD 4, 5 et 6 respectivement relatifs à la mortalité infanto juvénile, à la mortalité maternelle et au VIH/Sida.

Dans le domaine Population et développement, le premier effet programme « *les capacités du gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de politiques et de stratégies sont renforcées* » contribuera à l'atteinte de l'effet UNDAF « *D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des population, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcés* », en relation avec l'OMD 1 « Réduire l'extrême pauvreté et la faim » ; le second effet « *l'accès équitable des enfants d'âge préscolaire et scolaire (filles et garçons) à l'éducation de base* » contribuera à l'obtention de l'effet UNDAF « *D'ici 2013, l'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité et la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorés* » en conformité avec l'OMD 2 « Assurer l'éducation primaire pour tous ».

En matière de Genre, culture et droits humains, le premier effet « *l'égalité des sexes et les droits fondamentaux de la femme sont pris en compte dans les politiques et programmes nationaux et locaux de développement* », contribuera à la réalisation de l'effet UNDAF « *D'ici 2013, les institutions nationales et locales et de la société civile sont restaurées et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de population, en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme* », en rapport avec l'OMD 3 « Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme ». Le second effet de programme « *les mécanismes de création d'emploi particulièrement en faveur des jeunes, des femmes et des groupes de personnes déplacées sont mis en place* » contribuera à atteindre l'effet UNDAF « *D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des population, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcés* ». Le second effet est lié à l'OMD 1 « Réduire l'extrême pauvreté et la faim ».

❖ Composante Droit et Santé en matière de Reproduction

Dans le cadre de l'Accord de coopération UNFPA-Gouvernement de Cote d'Ivoire, trois produits essentiels sont retenus en vue de l'obtention des résultats escomptés : (i) *les droits à la santé sexuelle et reproductive ainsi que le cadre institutionnel pour la mise en œuvre du programme national de santé de la reproduction (SR) sont renforcés* ; (ii) *les services intégrés de santé sexuelle et reproductive de qualité sont disponibles et accessibles pour répondre aux besoins des populations les plus pauvres*, (iii) *la demande et l'offre de services de prévention de l'infection à VIH de qualité sont accrues en particulier chez les femmes, les jeunes, les populations vulnérables*.

Il est à noter que bien qu'un produit spécifique lui soit consacré, tous les produits de la composante SR s'efforcent de prendre en compte la lutte contre les IST/VIH/SIDA.

Produit 1 : Les droits à la santé sexuelle et reproductive ainsi que le cadre institutionnel pour la mise en œuvre du programme national de santé de la reproduction (SR) sont renforcés.

En Côte d'Ivoire, la nécessité d'améliorer le cadre institutionnel et légal en vue de satisfaire les besoins des populations en matière de droits à la Santé Sexuelle et de la Reproduction (SSR) demeure d'actualité. En effet, en dépit de son interdiction (loi n°98/757 du 23/12/1998), la pratique des Mutilations Génitales Féminines subsiste. La loi sur la santé de la reproduction et celle sur le VIH/SIDA sont encore en cours d'élaboration. De même, la révision des documents de politiques, programmes, normes et protocoles en la matière n'est pas encore achevée. La stratégie ci-dessous est retenue pour l'atteinte de ce produit.

Stratégie 1 : Renforcement du cadre institutionnel et légal

Les principales activités à réaliser sont les suivantes : (i) réviser, éditer et disséminer les documents de référence de SR (politique, programme, normes et protocole, guide de supervision) ; (ii) disséminer le Plan d'Action de Maputo ; (iii) élaborer le Plan Opérationnel de mise en œuvre ainsi que le plan de suivi évaluation de la feuille de route pour réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile ; (iv) réviser les curricula de formation de base en y intégrant le droit à la SR ; (v) élaborer et mettre en œuvre un plan de formation continue pour les prestataires en SR ; (vi) valider et adopter le plan de sécurisation des produits SR ; (vii) élaborer, valider, adopter et diffuser les lois sur la SR et le VIH/SIDA ; (viii) renforcer les capacités des acteurs de la justice en matière de droit à la santé pour l'application des textes juridiques ; (ix) mettre en place un observatoire de décès maternels ; (x) intégrer une ligne dans le budget général de fonctionnement de l'Etat sur l'achat de produits contraceptifs.

Produit 2 A : Les services intégrés de santé sexuelle et reproductive de qualité sont disponibles et accessibles pour répondre aux besoins des populations les plus pauvres.

Les besoins en Santé sexuelle et reproductive des populations, notamment les populations les plus vulnérables, se sont accrus en raison de la crise socio-politique. Il importe d'accroître la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de SSR. Les stratégies ci-dessous contribueront à l'atteinte de ce produit.

Stratégie 1 : Accroissement de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des services de planification familiale de qualité

L'utilisation des méthodes modernes de contraception en Côte d'Ivoire demeure restreinte alors que la PF a un rôle important dans la réduction de la santé maternelle et infantile ainsi que le ralentissement de la croissance démographique.

Les principales activités suivantes seront menées en vue de repositionner la PF : (i) intégrer les services de PF dans toutes les structures sanitaires dans les zones d'intervention ; (ii) doter les structures sanitaires en équipements et matériels nécessaires à l'offre des services de PF de qualité et la prévention des infections ; (iii) renforcer les capacités des prestataires en matière

Planification Familiale, (iv) mettre en œuvre le plan de sécurisation des produits de la SR y compris le plan de programmation du condom masculin et féminin pour la prévention du VIH et des grossesses non désirées; (v) appuyer l'intégration de la formation en Planification familiale dans les écoles de formation de base en santé; (vi) vulgariser les droits du client en SR y compris la PF, les IST/VIH et le SIDA, (vii) intégrer les services de la planification familiale et du VIH/SIDA par la promotion de la double protection, l'intégration VCT et PF, PTME et PF et la prise en charge des besoins en planification familiale des personnes et couples vivant avec le VIH.

Stratégie 2 : Accroissement de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des services de santé maternelle et néonatale de qualité

Sur la base du Paquet Minimum d'Activité et des normes des services de la santé reproductive, il s'agit de rendre disponible et accessible les services de PF en y intégrant les différentes composantes de la SR. La réhabilitation et à l'équipement des structures sanitaires endommagées en zone CNO feront l'objet d'une attention particulière.

Les principales activités sont : (i) réhabiliter et équiper les maternités et blocs opératoires (ii) intégrer la stratégie des audits des décès maternels et néonataux dans les structures de référence pour l'amélioration des SONU ; (iii) organiser des prix d'excellence (Concours maternité accueillante,...) ; (iv) former des formateurs régionaux et prestataires en CPNr, SONU/SAA, /PTME, SIG/SR, Prise en charge des complications d'avortements à risque, SIG/SR, (v) former des Agents de santé communautaires, accoucheuses traditionnelles et autres membres des communautés à la promotion de la santé maternelle et infantile et un continuum de soins à domicile; (vi) appuyer la création et le fonctionnement de cases de santé et mettre en place une stratégie avancée pour rendre disponible les soins de santé aux populations des zones d'accès difficile ; (vii) appuyer la création des mutuelles de santé (viii) produire et distribuer les outils de référence et contre référence.

Stratégie 3 : Prévention et prise en charge des fistules

Les résultats concluants du projet fistule dans la région de Man conduit par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique avec l'appui technique et financier de l'UNFPA seront répliqués dans d'autres régions du pays. Les principales activités sont : (i) renforcer le cadre institutionnel et stratégique de lutte contre les fistules, (ii) renforcer les capacités des structures sanitaires et des agents de santé en prévention et prise en charge des fistules, (iii) renforcer la mobilisation à base communautaire autour de la prévention et la réinsertion sociale des porteuses de fistules.

Stratégie 4 : Prévention et prise en charge des cancers du col de l'utérus et du sein

La stratégie «Prévention et prise en charge des cancers du col l'utérus et du sein » se développera autour des principales activités suivantes : (i) renforcer les capacités des structures sanitaires et des agents de santé pour la prévention et prise en charge des cancers du col de l'utérus et du sein (ii) renforcer les capacités des individus et de la communauté pour la prévention des cancers du col de l'utérus et du sein, (iii) intégrer le dépistage du cancer du col de l'utérus et du sein dans les services de PF.

Produit 2 B : La demande et l'offre de services conviviaux en matière de la santé sexuelle et reproductive chez les adolescents et les jeunes sont accrues

Les acquis du 5^e programme de coopération (2003-2007+1) dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes seront consolidés par le passage à l'échelle des activités des Centres d'Ecoute et de Conseil. En outre, dans la perspective de renforcer les actions visant la réinsertion socio-économique des jeunes, des centres d'études, de communication, d'arts et d'animation culturelle (CECAAC) seront créés. Deux stratégies sont développées pour l'atteinte de ce produit.

Stratégie 1 : Renforcement de l'offre de services conviviaux en matière de santé sexuelle et reproductive pour les adolescent(e)s et jeunes

Les principales activités suivantes intègrent les besoins des jeunes scolarisés et non scolarisés : (i) organiser des campagnes de sensibilisation sur les comportements sexuels à risques; (ii) rendre le préservatif masculin et féminin disponible et accessible aux jeunes et faire la promotion de l'utilisation correcte et systématique. (iii) développer des programmes de formation, d'insertion et de réinsertion des jeunes y compris de compétences en matière d'Education à la Vie Familiale; (iv) renforcer les Centres d'Ecoute et de Conseils (CEC), (v) développer des programmes de santé sexuelle et reproductive et prévention des IST/VIH, violence basée sur le genre et grossesse précoce en direction des jeunes déscolarisés, particulièrement les jeunes filles marginalisées ou adolescentes. (vi) renforcer les capacités en leadership des jeunes.

Stratégie 2 : Appui à la création des centres d'études, de communication, d'arts et d'animation culturelle

Les Centres d'Etudes, de Communication, d'Art et d'Animation Culturelle seront créés avec comme mission de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la mobilisation des adolescents et jeunes autour des questions de santé sexuelle et de la reproduction et de l'insertion professionnelle dans les domaines de la communication, de la culture, de l'art, de la musique, de la production audiovisuelle et de la production artisanale. Les principales activités sont : (i) développer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur la santé de la reproduction, le VIH en faveur des jeunes, (ii) renforcer les capacités des Jeunes aux métiers de la musique, de l'artisanat, de la production audiovisuel, des NTIC et de l'animation culturelle, (iii) développer les actions de valorisation du patrimoine culturel des quatre zones linguistiques de la Côte-d'Ivoire, (iv) susciter une appropriation locale des actions en vue de la pérennisation et renforcer les capacités des acteurs locaux.

Produit 3 : La demande et l'offre de services de prévention de l'infection à VIH de qualité sont accrues en particulier pour les femmes, les jeunes et les populations vulnérables

Les populations cibles de ce produit 3 sont principalement les personnes déplacées internes à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, les hommes en uniforme et ex-combattants, les professionnels de sexe et autres populations hautement vulnérables, les populations carcérales. Quatre stratégies sont envisagées en vue de l'atteinte des résultats escomptés

Stratégie 1 : Prévention des IST/VIH/SIDA parmi les réfugiés, les personnes déplacées/retournées et leurs communautés d'accueil dans l'Ouest et le Nord Ouest de la Côte d'Ivoire

Les principales activités dans le cadre de cette stratégie ciblant les réfugiés, personnes déplacées et retournées sont : (i) améliorer le cadre institutionnel et l'environnement pour la mise en oeuvre des actions, (ii) accroître la demande de services en matière de SR y compris les IST/VIH/SIDA chez les réfugiés, les PDI/Retournées et leurs communautés d'accueil, (iii) renforcer l'offre de service en matière de prévention et PEC des IST/VIH/SIDA chez les réfugiés, les IDPs/ retournées et leurs communautés d'accueil.

Stratégie 2 : Prévention des IST/VIH chez les hommes en uniforme et leur famille

Les hommes en uniforme (militaires, gendarmes, policiers) et leur famille dans les zones d'intervention de l'UNFPA bénéficieront des principales activités de prévention suivantes : (i) renforcer le cadre institutionnel et l'environnement pour la mise en oeuvre des activités, (ii) renforcer l'offre de services en matière d'IST/VIH/Sida, (iii) renforcer l'offre de services de SR/IST/VIH/Sida fournis aux personnes cibles.

Stratégie 3 : Prévention des IST/VIH/Sida auprès des Professionnelles du sexe et autres populations hautement vulnérables

Les Professionnelles du sexe et autres populations hautement vulnérables, notamment les populations carcérales sont ciblées à travers les principales activités suivantes : (i) améliorer le cadre institutionnel et l'environnement de la prévention du VIH auprès des PS, (ii) renforcer les capacités des structures de prévention des IST/VIH/Sida, (iii) renforcer les activités d'IEC/CCC sur les sites prostitutionnels, (iv) renforcer l'autonomisation des PS, (v) améliorer l'offre de services SR/ IST/VIH/Sida chez les femmes et les jeunes pensionnaires dans les Maisons d'Arrêt et de Correction.

Stratégie 4 : Intégration du conseil et dépistage du VIH dans les services de planification familiale

L'intégration des CDV dans les services de PF permet de susciter la demande de services de CDV parmi les personnes qui fréquentent les centres de santé pour un motif de planification familiale. Les activités dans le cadre de cette stratégie sont : (i) rendre le cadre institutionnel et l'environnement favorable à l'intégration des CDV dans les services de PF, (ii) renforcer les capacités des structures sanitaires, (iii) susciter la mobilisation communautaire et sociale

❖ **Composante Population et Développement**

Dans le cadre de l'accord de coopération Gouvernement de Côte d'Ivoire - UNFPA, deux produits essentiels sont retenus en vue de l'obtention des résultats escomptés : (i) *Les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données désagrégées selon le sexe, de suivi/évaluation et développement de bases de données intégrées sont renforcées* ; (ii) *Les capacités nationales pour une meilleure compréhension des enjeux démographiques et la prise en compte des données de population dans les plans et stratégies de développement sont renforcées*.

Produit 4 : Les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données désagrégées selon le genre, de suivi/évaluation et développement de bases de données intégrées sont renforcées.

Au regard des déficits importants en données fiables pour la planification du développement, le présent produit vise à appuyer les efforts du gouvernement pour la collecte, l'analyse et l'exploitation des données, ainsi que le renforcement du système de suivi et évaluation. En outre, une des priorités de l'UNDAF est d'apporter un appui concerté à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2008-2010) et au renforcement des capacités nationales en collecte et analyse des données, suivi et évaluation. C'est pour cette raison que le produit contribuera à l'atteinte de l'Extrant UNDAF "*Les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données désagrégées selon le genre, suivi/évaluation et développement de base de données sont renforcées*". Il s'opérationnalisera au travers de trois stratégies.

Stratégie 1 : Appui à la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitation 2008 et aux opérations nationales de collecte des données

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2008 est une opération importante dans la politique de reconstruction du pays. Il fournit les données de base pour la planification du développement.

Cette stratégie se fera à travers les principales activités suivantes : (i) Préparer les documents techniques (méthodologie, outils de collecte des données, document de mobilisation des ressources, etc.) ; (ii) appuyer la mobilisation des ressources complémentaires ; (iii) effectuer la cartographie censitaire ; (iv) réaliser le dénombrement de la population ivoirienne ; (v) exploiter, analyser et désagréger les données par sexe à travers des thèmes d'analyse retenus ; (vi) appuyer l'impression et la dissémination des résultats, (vii) appuyer la réalisation des enquêtes nationales et sectorielles (EDS+, ENV, enquête PPS SONU/PF, Immigration, Emigration, Situation des femmes, etc.).

Stratégie 2 : Appui à la réhabilitation du système statistique national et à la mise en place des bases de données nationales et régionales

La Côte d'Ivoire est en voie de se doter d'une loi statistique et d'une stratégie nationale de développement de la statistique et s'est résolument engagée dans le processus de modernisation de l'état civil. Ces différentes initiatives permettront de mieux coordonner la production des statistiques, la gestion et de renforcer les capacités des services statistiques ministériels au niveau national et

régional. Un accent particulier sera mis sur la constitution des bases de données aussi bien dans l'UNDAF 2009-2013 que dans la SNDS 2008-2010 et le DSRP 2009-2013.

Les principales activités sont: (i) appuyer l'adoption de la SNDS 2008-2013 et de la loi statistique, (ii) appuyer la réhabilitation et l'équipement des directions régionales de l'INS et des directions régionales du Plan dans les zones d'intervention du programme ; (iii) appuyer le développement de la base de données nationale et de 10 bases de données décentralisées en appui à la politique de décentralisation, (iv) appuyer la reconstitution des registres et la modernisation de l'état civil.

Stratégie 3 : Renforcement des capacités nationales et régionales en suivi et évaluation

S'inscrivant dans le nouvel environnement de l'aide, la Côte d'Ivoire est en voie de se doter d'une Stratégie Nationale de Contrôle, de Suivi et Évaluation (SNCSE).

La présente stratégie sera opérationnalisée à travers les activités suivantes : (i) appuyer le développement des modules de formation sur le suivi et évaluation ; (ii) renforcer les capacités des acteurs au niveau central et décentralisé; (iii) appuyer les collectivités territoriales à l'élaboration des plans de suivi et évaluation des documents cadres de développement local; (iv) développer et mettre en œuvre le plan stratégique de suivi et évaluation du programme de coopération, (v) appuyer et coordonner la mise en œuvre du système de suivi et évaluation de l'UNDAF.

Produit 5 : Les capacités nationales pour une meilleure compréhension des enjeux démographiques et la prise en compte des priorités de population dans les plans et stratégies de développement sont renforcées.

Un des résultats clés de l'UNDAF 2009–2013 est : "*Les capacités du gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de politiques et de stratégies sont renforcées*". L'UNFPA contribue à l'atteinte de ce résultat au travers du présent produit et de quatre stratégies.

Stratégie 1 : Appui à la création et au fonctionnement du Centre Ivoirien des Sciences de la Population pour le Développement (CISPOD)

Malgré leur dynamisme, les différentes structures de recherches en sciences sociales en Côte d'Ivoire n'offrent pas suffisamment un cadre permanent et interdisciplinaire de réflexion sur les dynamiques sociodémographiques et sur les relations de ces dynamiques avec les grandes questions de développement. Il s'avère urgent de se doter d'un centre de recherche dédié aux sciences de la population pour le développement en vue d'éclairer l'action des pouvoirs publics.

Les principales activités à la suite de la mission d'identification effectuée en avril 2008 sont: (i) mettre en place les structures de lancement du CISPOD ; (ii) élaborer les textes réglementaires et installer le CISPOD ; (iii) élaborer et mettre en œuvre un programme de recherche scientifique pour la période 2009-2013 ; (iv) appuyer l'organisation d'activités d'animation scientifique, de formation, de publication, de voyages d'études et conférences ; (v) Appuyer la promotion des résultats de recherche auprès des décideurs et dans le milieu scientifique au travers du "Journal des sciences sociales" publié par le Groupement interdisciplinaire en sciences sociales) (vi) Renforcer les capacités matérielles et techniques du CISPOD et du "Journal des sciences sociales".

Stratégie 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques en Population et Développement y compris la SR et le Genre

La stratégie vise à accompagner les efforts du Gouvernement en vue du renforcement du cadre institutionnel et aussi à sensibiliser les décideurs à la prise en compte des priorités en matière de Population et Développement, SR et Genre dans les plans de développement.

Ce renforcement se fera à travers la mise en œuvre des activités suivantes : (i) appuyer l'organisation de plaidoyer en direction des Parlementaires, Ministres, Conseillers Economiques et Sociaux, Conseillers généraux, conseillers municipaux et hauts cadres de l'administration publique sur les grands enjeux liés aux interrelations entre population, développement et environnement, (ii) appuyer l'élaboration de modules de formation et le renforcement des capacités des cadres nationaux sur la méthodologie de l'intégration des questions de population, SR et Genre dans les stratégies et plans de développement, (iii) appuyer les conseils généraux/districts à l'élaboration de plans locaux de développement prenant en compte les questions clés de population; (iv) appuyer l'organisation de séminaires pour la diffusion et la vulgarisation de la Politique Nationales de Population auprès des collectivités territoriales; (v) appuyer le renforcement des capacités en matière de réflexions prospectives et l'organisation du dialogue social dans le cadre de l'élaboration de l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040, (vi) appuyer la formation initiale en sciences de la population.

Stratégie 3 : Appui à l'institutionnalisation de l'Education à la Vie Familiale et en matière de Population (EVF/EmP) et la réduction des disparités de Genre en matière de scolarisation

L'Education à la Vie Familiale et en Matière de Population (EVF/EmP) a pour but de promouvoir des connaissances, des valeurs et des attitudes nécessaires à la prise de conscience des questions de population, d'environnement et de développement en vue de leur résolution. L'UNFPA appuie l'institutionnalisation de l'EVF/EmP à travers son introduction dans les curricula conçus selon la Formation Par Compétences (FPC).

Les principales activités sont : (i) appuyer l'intégration des concepts EVF/EmP selon l'approche par compétences dans les nouveaux programmes officiels à la maternelle, au primaire, au secondaire et dans les centres de formation initiale (ENS et CAFOP) ; (ii) réécrire les manuels élèves et des guides pédagogiques pour l'exploitation des programmes réajustés selon la FPC ; (iii) réaliser la phase d'expérimentation des programmes réajustés selon la FPC ; (iv) appuyer l'extension et la généralisation à l'ensemble des cycles du primaire et secondaire ; (v) appuyer la création et la redynamisation des clubs SANTE/EVF/EMP en milieu scolaire ; (vi) renforcer les capacités matérielles et techniques du Centre National de Formation et de Production de Matériels Didactiques (CNFPMD); (vii) appuyer le plaidoyer en faveur de la scolarisation de la petite fille jusqu'en classe de troisième (viii) participer à des voyages d'études aux niveaux national et international.

Stratégie 4 : Renforcement des partenariats stratégiques et mobilisation des ressources

Dans le contexte du nouvel environnement de l'aide, il est nécessaire de mettre l'accent sur l'établissement de partenariats pour favoriser les synergies entre les différents acteurs. L'un des extraits de l'UNDAF 2009-2013 est " *Les partenariats stratégiques avec les organisations de la*

société civile, les institutions de formation et de recherche, le secteur privé sous-régional et national sont renforcés pour l'appui à la mise en oeuvre des plans cadres de développement".

Les principales activités proposées sont : (i) élaborer et réviser sur une base annuelle le plan stratégique de Partenariat et de mobilisation de ressources 2009-2013 ; (ii) appuyer la mise en place/renforcement de partenariat avec le réseau des religieux et les ONG actives en population et développement ; (iii) établir des partenariats avec les collectivités territoriales (Conseils généraux et Municipalités) ; (iv) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de partenariat avec les Universités (UFR Sciences économiques et de gestion, sciences médicales d'Abidjan, sciences de l'homme et de la société, sciences juridique, administrative et politique, Grandes Ecoles de Côte d'Ivoire (INPHB, ISTC, ENSEA).

Stratégie 5 : Renforcement de la communication (plaidoyer et visibilité des actions CIPD).

Il s'agira de consolider l'orientation prise depuis l'évaluation à mi-parcours du cinquième programme pays en 2006. Les principales activités envisagées se déclinent comme suit : (i) élaborer et réviser sur une base annuelle un plan stratégique de communication (ii) apporter une assistance technique aux différentes composantes du programme pays, (iii) organiser des missions de visibilité des actions et de démonstration des bonnes pratiques; (iv) appuyer la réalisation de téléfilm, (v) appuyer l'organisation des différentes journées commémoratives (JIF, JIFA, JMP, JMS, JFR, JSNU, JLVIH, lancement des rapports etc..), (vi) appuyer la mise en place d'un fonds documentaires audiovisuel (FDA) à l'ISTC (aménagement de locaux, équipement, voyage d'échange d'expérience, collecte des images,), ainsi que la mise en œuvre du projet de création d'une Banque d'image et de son, (vii) appuyer la mise en place/renforcement de partenariat avec la RTI, les radios communautaires, le réseau des Journalistes.

❖ Genre, Culture et Droits Humains

Deux produits sont développés pour l'appui du programme de l'UNFPA aux efforts de sortie de crise du Gouvernement, à savoir : (i) *Les cadres institutionnels et politiques nationales prennent mieux en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes, tant au niveau central que décentralisé ;* (ii) *Les réponses nationales aux violences basées sur le genre, notamment les violences sexuelles, sont améliorées.*

Produit 6 : Les cadres institutionnels et politiques nationales prennent mieux en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes, tant au niveau central que décentralisé.

La promotion du Genre, notamment la réduction des disparités est une priorité du Gouvernement pour laquelle le SNU s'engage à apporter des réponses au niveau institutionnel et au renforcement des capacités techniques des acteurs clés. Trois stratégies sont retenues pour atteindre ce produit :

Stratégie 1 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique de promotion du genre et des droits humains au niveau national et régional

Les principales activités sont : i) appuyer l'adoption, la vulgarisation et l'opérationnalisation de la Politique Nationale du Genre, ii) appuyer l'adoption, la vulgarisation et l'opérationnalisation du Code des personnes et de la famille, iii) poursuivre le plaidoyer auprès du Gouvernement pour la ratification des lois et conventions internationales sur le genre, iv) appuyer l'élaboration et l'adoption de la Déclaration de la Côte d'Ivoire sur la Politique Nationale sur la Famille, v) appuyer le processus de mise en place d'un Observatoire national sur le Genre (analyse situationnelle, identification du paquet d'activités et élaboration du statut).

Stratégie 2 : Renforcement de la prise en compte du genre et des droits humains dans les documents cadres de développement

Cette stratégie sera réalisée à travers les principales activités suivantes : i) appuyer l'analyse de la prise en compte du genre dans les plans locaux de développement et faire des propositions pour une intégration efficiente (Check-list), ii) renforcer les capacités des experts nationaux, des Conseils généraux et des autorités décentralisées en matière de genre et de budgétisation selon le genre, iii) renforcer les capacités des cadres nationaux en Genre à travers la participation aux séminaires et ateliers nationaux et internationaux.

Stratégie 3 : Appui à l'implication des associations et organisations dans la lutte contre les disparités de genre

Il s'agit de i) appuyer l'Institut National de Formation Sociale (INFS) dans l'intégration du genre/VBG dans les curricula de formation, ii) appuyer le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires de Côte d'Ivoire (REFAMPCI) dans la mise en œuvre des actions de plaidoyer pour la scolarisation de la petite fille, l'adoption des textes de lois et pour l'élaboration des documents stratégiques, iii) appuyer la Chaire UNESCO sur Genre, Droits Humains et Gouvernance dans l'élaboration et la validation des modules de formation des formateurs, iii) appuyer le WILDAF pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur les violences basées sur le genre, iv) appuyer la mise en place de 2 cliniques juridiques (Yamoussoukro et San Pédro) et le renforcement des capacités de celle d'Abidjan.

Produit 7 : Les réponses nationales aux violences basées sur le genre, notamment les violences sexuelles, sont améliorées

Leader au sein du SNU sur la lutte contre les violences basées sur le Genre, l'UNFPA à travers son programme d'appui au Gouvernement se propose d'apporter une assistance (économique, juridique, psychologique et médicale), d'intensifier les actions de prévention et d'implication communautaire ainsi que le renforcement des capacités en vue de la pérennisation des actions. Les principaux résultats seront atteints au travers de 4 stratégies suivantes :

Stratégie 1 : Renforcement du cadre institutionnel de lutte contre les Violences Basées sur le Genre

Les activités qui contribueront à l'atteinte de cette stratégie sont les suivantes : i) appuyer l'élaboration de la Stratégie Nationale VBG/MGF, ii) appuyer la mise en place et le fonctionnement du Secrétariat sous régional chargé de la coordination, le suivi et évaluation en matière de lutte contre les VBG/MGF iii) appuyer l'organisation de rencontres techniques sur les méthodologies, outils et indicateurs sexo spécifiques, iv) appuyer la mise en place d'un service chargé de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion de données statistiques sur les VBG, v) appuyer la production et la diffusion de rapports annuels sur les VBG.

Stratégie 2 : Appui aux actions de sensibilisation/plaidoyer sur les VBG

Il s'agit de : i) développer et mettre en œuvre un programme national de communication pour le changement de comportement sur les VBG, ii) appuyer la création d'une ligne verte de lutte contre les VBG/MGF, iii) appuyer la sensibilisation des autorités décentralisées (conseils généraux, mairies, etc.) sur les VBG/MGF, iv) éditer et diffuser l'ouvrage « Ivoirienne Aujourd'hui », v) appuyer l'organisation de débats télévisés et/ou radiophoniques sur les VBG, vi) adapter/développer et produire des matériels d'IEC et de CCC sur les questions de VBG, vii) produire des téléfilms et des documentaires sur les VBG.

Stratégie 3 : Renforcement de la prise en charge psychosociale, médicale et juridique des VBG

Tenant compte de l'exacerbation des violences pendant la crise, des mécanismes de soutien aux survivantes seront mis en place. Il s'agit de : i) renforcer les capacités des acteurs intervenants dans la lutte contre les VBG, ii) renforcer les capacités des structures de prise en charge des VBG, iii) appuyer la mise en place de centres d'excellence pour la prise en charge intégrée des victimes de VBG, iv) promouvoir la prise en charge holistique des victimes de VBG, v) développer des actions de protection (alphabétisation, appui à l'investissement, appui aux coopératives de femmes) pour réduire la vulnérabilité des couches exposées aux VBG, vi) appuyer la mise en place et le suivi de systèmes de référence et de contre référence (plates-formes de lutte contre les VBG).

Stratégie 4 : Renforcement de la mutualisation/Association et appui aux AGR

Les actions consisteront à : i). appuyer la reconversion des femmes exciseuses, ii) mettre en place une chaîne de solidarité à travers l'octroi de microcrédit aux femmes/filles victimes de VBG, iii) renforcer les capacités d'ONG locales pour la centralisation des activités économiques, la pérennisation de la chaîne de solidarité.

PARTIE V. STRATEGIES DE PARTENARIAT

La stratégie de partenariat développé dans le cadre de la mise en œuvre du programme pays sera articulée autour de deux axes : partenariat institutionnel et partenariat opérationnel.

En ce qui concerne le premier type, le Gouvernement étant le principal partenaire du programme pays 2009-2013, les Ministères techniques (Santé, Famille et femme, Jeunesse, lutte contre le Sida, Défense, Education, Intérieur, Culture) seront les organes de mise en œuvre à partir de leurs institutions techniques sous la coordination du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement. Les collectivités territoriales seront effectivement impliquées.

En outre, l'UNDAF exige des synergies entre les différents programmes pour lesquels des projets conjoints seront élaborés et mis en œuvre sur la base de partenariats entre les Agences des Nations Unies, les Organisations Internationales et les partenaires au développement.

Egalement, les rencontres stratégiques conjointes (Joint Strategic Meetings) et les groupes thématiques de l'UNDAF auxquels participent les partenaires du Gouvernement constituent le cadre d'identification des domaines de coopération et de spécification des activités de suivi qui pourront être menées conjointement. La rencontre annuelle de la revue de l'UNDAF sera également l'occasion de définir des activités conjointes.

L'UNFPA maintiendra et renforcera le partenariat avec les donateurs, à travers des dialogues ouverts et permanents dans le but de présenter les résultats acquis et renforcer la crédibilité de l'UNFPA.

A propos du partenariat opérationnel, les établissements publics et para publics, des Organisations Non Gouvernementales Internationales et Nationales, les réseaux (Parlementaires, Femmes Ministres et Parlementaires, Religieux, Journalistes en Population et développement, Jeunes en Population et développement) et des Clubs Services ayant des compétences avérées dans le domaine des questions de Population et Développement seront pleinement associés.

S'agissant des ONG, une sélection a été faite sur la base d'analyse tenant compte de leurs capacités. En outre, un répertoire d'ONG opérant dans les zones d'intervention a été élaboré à partir des résultats de l'analyse de la situation effectuée dans lesdites zones.

En outre, un plan stratégique de communication sera élaboré et mis en œuvre. La Communication au sens du Bureau UNFPA/CI englobe les activités de Plaidoyer et de Visibilité. Cela consiste plus précisément à rechercher des éléments de persuasion pour convaincre les décideurs ou les bailleurs de fonds à adhérer à la promotion des objectifs de la CIPD d'une part, et à donner une image forte de l'UNFPA à la population, afin que le Fonds soit une référence, d'autre part.

La stratégie s'articulera autour de deux axes : i) appui aux trois composantes du programme par la conception de messages et de matériels IEC/CCC ainsi que la publication des documents/ouvrages de l'UNFPA ; ii) développement de projets spécifiques à travers la redynamisation des partenariats avec le RICOP, les radios de proximité, l'ISTC, la RTI.

PARTIE VI. GESTION DU PROGRAMME

Modalités de coordination du programme

La responsabilité de la coordination générale de la mise en œuvre du programme pays est assurée par le Ministère en charge du Plan et du Développement. A ce titre, il est chargé de (i) la coordination de l'élaboration des plans annuels de travail ainsi que l'organisation des revues périodiques de progrès, (ii) la facilitation du travail des parties prenantes par l'harmonisation du système de redevabilité, (iii) l'instauration d'un échange permanent entre les partenaires de mise en œuvre du programme ainsi que le développement de synergies entre les domaines, (iv) le plaidoyer pour la mobilisation des ressources humaines et financières (v) le plaidoyer auprès des partenaires au développement pour la prise en compte des défis en matière de population et développement. La coordination technique des trois composantes du Programme Pays est assurée par les Ministères techniques :

- le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement coordonne les actions de population et Développement au travers de la Direction Générale de la Population et du renforcement des capacités (DGPRC)
- le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique assure la coordination du Domaine de la Santé de la reproduction à travers la Direction de la coordination du programme Nationale de Santé de la Reproduction/Planification familiale
- le Ministère de la Famille, de la Femme, et des Affaires Sociales coordonne les actions dans le domaine de Genre, culture et Droits humains au travers de la Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre.

Dans la mise en œuvre du programme, les structures techniques de coordination ont pour rôle principal (i) d'appuyer la planification et la gestion des plans de travail annuels, (ii) consolider les rapports de progrès sectoriels, (iii) faciliter le travail des parties prenantes exécutantes pour l'atteinte des résultats communs, (iv) appuyer la préparation des documents projets en vue de la mobilisation des ressources externes et internes, (v) organiser des revues sectorielles de suivi qui devra se dérouler avant les revues globales au niveau de la coordination générale.

Au plan opérationnel, les différents Ministères partenaires et les ONG en charge de la mise en oeuvre de paquets d'activités définis dans les plans de travail annuels sont responsables de l'élaboration, en étroite coordination avec le bureau de l'UNFPA, des rapports techniques trimestriels et annuels. Les rapports devront être transmis au moins deux semaines avant la tenue des rencontres de coordination sectorielle et globale. La mise en œuvre sur le terrain de ces actions se fera avec l'appui des structures déconcentrées des Ministères impliquées, ainsi que les Bureaux et Antennes de l'UNFPA. Le suivi au niveau décentralisé se fera sur la base des plans annuels de travail locaux respectifs en adaptant le plan annuel du bureau pays aux spécificités régionales.

Ressources humaines

La mise en œuvre du programme implique la disponibilité des ressources humaines qualifiées et motivées. Etant donné que le programme vient en appui aux actions du Gouvernement, ce dernier mettra à la disposition du programme des fonctionnaires qui interviendront à temps partiel ou plein dans le programme. C'est ainsi que pour chaque plan de travail annuel (PTA), un Coordonnateur

National sera désigné par Arrêté Ministériel. Si la mise en œuvre du plan de travail incombe à une ONG, un point focal des actions devra être désigné par la hiérarchie supérieure de la structure.

L'UNFPA fournira l'assistance technique requise à travers l'appui du staff du bureau pays. Des négociations entre l'UNFPA et le Gouvernement de Côte d'Ivoire à propos des postes nécessaires pour le Bureau pays ont abouti aux conclusions suivantes : un Représentant Résident, un International Chargé des Opérations, un Représentant Assistant, huit Chargés de programmes (4 NOC, 4 NOB), quatre (4) Assistants au Programme (G6-G7) et le personnel d'appui administratif. Le programme fera appel à des expertises nationales et internationales : Experts nationaux spécialisés dans des domaines d'intérêt, des Spécialistes du Bureau régional pour l'Afrique, du Bureau sous régional de Dakar, de Humanitarian Response Unit (HRU), de (CMB), des (TSD) et de la coopération Sud-Sud.

Modalités et procédures de mise à disposition des fonds

Toutes les mises à disposition de fonds à un partenaire d'exécution sont effectuées sur la base des Plans de Travail Annuel convenus et signés entre le partenaire d'exécution et l'UNFPA.

Les remises de fonds relatives aux activités détaillées dans les Plans de Travail Annuel, peuvent être effectuées par l'UNFPA conformément aux modalités suivantes :

- fonds mis directement à la disposition du partenaire d'exécution :(i) avant le début des activités (remise directe de fonds, ou (ii) après la fin des activités (remboursement) ;
- versement direct aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations encourues par les partenaires d'exécution sur la base des requêtes signées par le responsable officiellement désigné du partenaire d'exécution, et approuvées par l'UNFPA ;
- paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par des agences des Nations Unies dans le cadre des activités convenues avec les partenaires d'exécution, et approuvées par l'UNFPA.

Les requêtes pour des transferts ou remises directes de fonds seront effectuées pour la réalisation des activités sur des périodes n'excédant pas trois mois. Les remboursements des dépenses préalablement convenues entre le partenaire d'exécution et l'UNFPA, feront l'objet de requêtes et de décaissements par rapport aux activités planifiées, et après l'achèvement de celles-ci. L'UNFPA ne sera pas tenu de rembourser des dépenses effectuées par le partenaire d'exécution au-delà des montants autorisés à l'avance dans les requêtes, ou pour des activités qui n'auraient pas fait l'objet d'accord préalable avec l'UNFPA.

A la fin de toute activité, tout solde excédentaire de fonds sera reprogrammé d'un commun accord entre le partenaire d'exécution et l'UNFPA, ou sera remboursé à l'UNFPA.

Les modalités de mise à disposition de fonds, l'importance des décaissements ainsi que la portée et la fréquence des activités de contrôle, peuvent dépendre des résultats d'une étude de la capacité de gestion financière publique dans le cas d'un partenaire d'exécution gouvernemental ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies. Un consultant qualifié tel qu'un cabinet d'experts comptables, choisi par l'UNFPA, peut réaliser une telle évaluation à laquelle le partenaire d'exécution devra participer.

Les modalités de mise à disposition de fonds, l'importance des décaissements et la portée ainsi que la fréquence des activités de contrôle, peuvent être révisées au cours de la mise en œuvre du programme

en fonction des résultats du suivi du programme et des dépenses, des rapports ainsi que des conclusions et recommandations d'audit.

L'Approche Harmonisée pour les Transferts de Fonds (HACT) sera appliquée en vue de faciliter la gestion financière du programme, s'il est convenu de l'opérationnalisation de celle-ci d'accord partie entre le Gouvernement et les Agences du Système des Nations Unies (SNU).

Acquisition et gestion des biens

L'UNFPA procédera aux commandes des équipements et fournitures nécessaires à la mise en œuvre du programme, à concurrence des fonds disponibles et planifiés à cet effet, conformément à ses règles et procédures en la matière, et en consultation avec les ministères sectoriels et les services concernés. Le Gouvernement sera régulièrement informé du mouvement et de la position des biens, en vue d'en faciliter les processus d'exonération des droits et taxes, le stockage et la distribution aux bénéficiaires.

L'UNFPA se réserve le droit de demander le retour des équipements fournis, si ceux-ci ne sont pas utilisés aux fins spécifiées soit dans le présent Plan d'Actions du Programme Pays, dans les Plans de Travail Annuel ou dans les lettres d'accord signées avec les partenaires d'exécution.

Les équipements acquis et mis à la disposition des partenaires, restent la propriété de l'UNFPA jusqu'au terme des activités du programme de coopération. Après cette échéance, la dévolution de ces équipements sera décidée d'un commun accord entre l'UNFPA et les parties concernées. Les véhicules de projets seront mis à la disposition du partenaire d'exécution pour une durée d'un an renouvelable, le total n'excédant pas le cycle du programme en cours. Durant cette période, les véhicules resteront la propriété de l'UNFPA. A l'issue de la dite période, la propriété des véhicules pourra être transférée totalement ou partiellement au Gouvernement, d'un commun accord, sauf avis contraire convenu entre les deux parties.

PARTIE VII : SUIVI ET EVALUATION

Dans le cadre du nouvel environnement de l'aide axé sur la redevabilité, le suivi et l'évaluation revêtent une importance capitale. Pour mieux cadrer ces actions, un Plan Stratégique de Suivi et Evaluation 2009-2013, prenant en compte le système de suivi et évaluation du Gouvernement, de l'UNDAF et les actions spécifiques propres au programme pays va être développé et fera l'objet d'une évaluation régulière.

Au niveau du suivi et évaluation du programme, le système de suivi va se faire au travers de l'alimentation régulière de la « base de suivi et de gestion du programme » qui est en conformité avec le système de suivi de l'UNDAF. Sur la base des outils validés par tous les intervenants, des rapports de progrès (20 trimestriels, 10 semestriels et 5 annuels) des différents plans de travail et des domaines, vont être élaborés et transmis à tous les partenaires, notamment les bailleurs de fonds. Des missions de suivi vont aussi être entreprises sur le terrain par les différentes parties dont les recommandations vont faire l'objet d'une évaluation régulière en vue du réajustement des actions pour l'atteinte des objectifs. En outre, l'évaluation du programme se déroulera en trois étapes sanctionnées par trois rapports qui sont : (i) rapport de base sur les niveaux des principaux indicateurs dans les

zones d'intervention du programme, (ii) rapport d'évaluation à mi-parcours, (iii) rapport d'évaluation final.

Au niveau du système de suivi et évaluation du Gouvernement, le programme appuiera la mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle, suivi et évaluation 2009 – 2013 et de la stratégie nationale de développement de la statistique. Cet appui se fera au travers d'une plus grande implication dans (i) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des partenaires sur les mécanismes de suivi et évaluation, (ii) l'appui à la mise en place des bases de données et des plans de suivi et évaluation aux niveaux central et décentralisé et (iii) l'appui à la réalisation des opérations de collecte des données pour l'alimentation régulière et effective des indicateurs de suivi du programme.

Au niveau du Système des Nations Unies, en tant que leader du groupe suivi et évaluation, l'UNFPA devra jouer un rôle important pour l'efficacité du système commun. Il s'agira de i) coordonner la mise en œuvre du plan stratégique de suivi et évaluation 2009-2013 de l'UNDAF, ii) organiser et suivre la mise en œuvre des recommandations des rencontres périodiques du SNU, iii) consolider les interventions du SNU dans le domaine du suivi et évaluation au niveau du Gouvernement, iv) produire et vulgariser les bonnes pratiques.

La mise en œuvre des actions de suivi et évaluation est dévolue conjointement à la Direction du suivi et évaluation (de la Direction Générale de la Population et du renforcement des capacités) et à l'Unité de suivi et évaluation de l'UNFPA. Par ailleurs, les actions de suivi évaluation devront être entreprises de façon sectorielle par les parties prenantes sous la supervision des structures de coordination technique.

PARTIE VIII : ENGAGEMENTS DE L'UNFPA

L'UNFPA s'engage à allouer le montant de USD 26 000 000 de ressources ordinaires au présent programme d'assistance à la Côte d'Ivoire, sous réserve de la disponibilité des fonds ;

L'UNFPA s'engage à mobiliser les ressources complémentaires auprès des donateurs. Un plan de mobilisation des ressources complémentaires pour la mise en œuvre du programme a été élaboré à cet effet ;

L'UNFPA déclare que les fonds fournis au titre des ressources ordinaires et des autres ressources ne comprennent pas les financements octroyés en réponse à des appels d'urgence ;

L'UNFPA déclare que conformément au cadre du CPAP l'appui suivant va être fourni aux homologues nationaux : assistance technique, formation, documentation, partage des connaissances et leçons apprises.

Dans le cas des remises directes de fonds ou d'un remboursement, l'UNFPA informera le partenaire d'exécution avec ampliation à la structure nationale coordinatrice du programme, du montant approuvé et décaissera les fonds au profit du partenaire d'exécution dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception de la requête correspondante.

Dans le cas d'un paiement direct à des fournisseurs et à des tiers concernant des obligations contractées par les partenaires d'exécution selon des requêtes signées par le responsable officiellement désigné du partenaire d'exécution ; ou à des fournisseurs ou à des tiers relativement à des obligations contractées par l'UNFPA dans le cadre de financement des activités convenu avec les partenaires

d'exécution, l'UNFPA effectuera le paiement dans un délai de quinze (15) jours et en informera le partenaire d'exécution avec ampliation à la structure nationale coordinatrice du programme.

La responsabilité directe de l'UNFPA ne sera pas engagée dans le cas des accords passés entre le partenaire d'exécution et un fournisseur d'hier.

PARTIE IX : ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement de La Côte d'Ivoire s'engage à appuyer l'UNFPA dans ses efforts de mobilisation de fonds nécessaires pour subvenir aux besoins financiers du programme pays ;

Le Gouvernement, conformément aux dispositions du présent programme de coopération, mobilisera sur ses ressources propres, environ xxxx **millions de dollars US**, soit une contribution annuelle moyenne équivalente à **xxxx de dollars par an** dans le cadre de la mise en œuvre du présent programme de coopération, au titre de la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013, sous réserve de la disponibilité des fonds. L'allocation de ces fonds se fera dans le cadre des plans de travaux annuels des différents partenaires. L'utilisation de ces fonds se fera conformément aux procédures du Système Intégré de Gestion des Fonds d'Investissements Publics (SIGFIP).

En plus de la contribution financière, le **Gouvernement s'engage à organiser** des réunions périodiques d'examen et de planification du programme et, selon qu'il sera approprié, de faciliter la participation des donateurs et des ONG.

Le Gouvernement soutiendra l'UNFPA dans ses efforts de mobilisation de fonds pour financer le programme conclu et coopérera avec l'UNFPA en encourageant les pays donateurs et des organisations intergouvernementales à mettre à la disposition de l'UNFPA les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités financées sur fonds complémentaires.

Le Gouvernement coordonnera le processus de préparation des Plans d'Action Annuels. Il est responsable de la préparation, de l'organisation et de la tenue des revues sectorielles et des revues annuelles du programme, de la revue à mi-parcours et de toute autre réunion de planification du programme, pour lesquelles il encouragera la participation des ONGs, des associations et de donateurs.

Le Gouvernement prêtera assistance pour la conduite des enquêtes, des études et évaluations.

Dans la continuité du programme précédent, le **Gouvernement mettra à disposition** le personnel, les locaux, les équipements, l'assistance technique, les ressources financières, les coûts récurrents et non récurrents nécessaires à la bonne exécution du programme, à l'exception de ceux fournis par l'UNFPA ou d'autres agences du Système des Nations Unies, organisations internationales, coopérations bilatérales et multilatérales ou organisations non gouvernementales. Le Gouvernement accordera une attention particulière au maintien en place du personnel ayant bénéficié d'une formation prise en charge par l'UNFPA et évitera dans la mesure du possible toute affectation de personnel préjudiciable au bon déroulement des plans annuels d'activités. Le Gouvernement s'assurera de la désignation des points focaux du programme dans les structures bénéficiaires et de la création des différents Comités de Pilotage au plus tard un mois après le démarrage du plan annuel d'activités.

Conformément à l'Accord de base de Coopération signé entre le Gouvernement et l'UNFPA, le **Gouvernement sera responsable** du dédouanement, du transit, du stockage, de la distribution et du

contrôle des biens et équipements mis à la disposition par l'UNFPA. Aucun impôt, taxe, droit et charges ne pourront être levés sur les biens, équipements ou services fournis par l'UNFPA dans le cadre du présent accord. L'UNFPA sera aussi exempté de la TVA concernant les achats locaux et les services fournis en appui aux programmes qu'il assiste.

Le Gouvernement assurera tous les véhicules sous le contrôle ou l'utilisation du Gouvernement conformément à la loi en vigueur en Côte d'Ivoire et dégage l'UNFPA de toute responsabilité civile au regard de ces véhicules. Tous les frais relatifs à un accident ou dommage quelconque porté aux véhicules devront être entièrement supportés par la contrepartie bénéficiaire.

Le Gouvernement prendra à sa charge les dépenses de carburant, d'assurances, des pièces détachées et d'entretien des véhicules fournis par l'UNFPA, à l'exception des engagements pris par l'UNFPA dans le cadre des plans annuels d'activités dûment approuvés. Chaque achat fera l'objet d'un plan d'approvisionnement arrêté avant même la commande du matériel, conformément au plan annuel d'action. Le plan d'approvisionnement sera établi d'un commun accord. Les documents suivants seront soumis à l'examen et à l'approbation de l'UNFPA avant d'être publiés : (i) liste restreinte et invitation à soumissionner ; (ii) dossier d'appel d'offres ; (iii) rapports d'évaluation des offres et recommandations d'attribution des marchés ; (iv) projet de contrat en cas de modification des modalités incorporés dans les dossiers d'appel d'offres.

Le matériel acquis fera l'objet d'une notification écrite précisant la destination finale et les pièces justificatives y afférentes signées par l'institution bénéficiaire. Il sera géré de façon séparée par les services techniques du Gouvernement, de façon à disposer à chaque moment du point de la situation.

Le Gouvernement assurera l'inventaire de ce matériel et équipement et veillera à sa bonne utilisation et à son entretien.

Le Gouvernement s'engage à utiliser les véhicules remis par l'UNFPA exclusivement pour les programmes ou plans annuels d'activités auxquels ils ont été assignés, et conformément aux règles et procédures telles que prévues dans l'accord. Le matériel, les équipements et les divers produits fournis par l'UNFPA sont destinés aux bénéficiaires. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une utilisation autre que celle consignée dans le plan d'action annuel du programme de coopération.

En outre, les équipements acquis grâce aux fonds fournis par l'UNFPA en vue de la mise en oeuvre des programmes et plans annuels d'activités restent la propriété de l'UNFPA. Au terme de l'exécution de ces programmes et plans annuels d'activités, le matériel technique et autre, ainsi que les approvisionnements, fournitures et autres biens fournis par l'UNFPA seront en principe cédés en propriété au gouvernement ou à une Institution désignée par lui, à moins qu'il n'en soit convenu autrement entre le Gouvernement et l'UNFPA. Pour les besoins d'inventaire, tout l'équipement fourni par l'UNFPA doit porter la mention UNFPA en caractères clairs et visibles jusqu'à sa cession.

PARTIE X : DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent Plan d'Action du Programme Pays abroge et remplace tout document et Plan d'action antérieur.

Le Plan d'Action du Programme Pays 2009 – 2013 peut être modifié par consentement mutuel des deux parties signataires.

Aucune disposition du présent Plan d'Action du Programme Pays ne saurait être interprétée comme une renonciation à la protection accordée à l'UNFPA par les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies dont le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire est signataire.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Plan d'Action du Programme Pays, ce **25 février 2009** à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Pour Le Gouvernement de la
République de Côte d'Ivoire

Pour le Fonds des Nations
Unies pour la Population
(UNFPA)

Paul Antoine Bohoun BOUABRE
Ministre d'Etat, Ministre du Plan et
du Développement

Philippe DELANNE
Représentant Résident
UNFPA

ANNEXE 1 : CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES**❖ DROIT ET SANTE EN MATIERE DE REPRODUCTION**

Priorités Nationales : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des SSB et de sécurité sociale									
Effets UNDAF : D'ici 2013, l'accès équitable pour tous, aux SSB de qualité est amélioré ; la protection et l'assistance aux groupes vulnérables sont assurées									
Effets programme pays	Produits/Indicateurs de produits	Stratégies	Partenaires	Budget (en milliers de dollar US)			Total		
				A1	A2	A3		A4	A5
Effet programme pays 1 : L'état de santé des populations vulnérables est amélioré ; la mortalité maternelle et infantile sont réduites Indicateurs d'effet : a) Proportion de femmes enceintes ayant effectuées au moins 4 CPN (45% en 2006 ; 60% en 2013); b) Proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié (57% en 2006 ; 80% en 2013) ; Prévalence ; c) Contraceptive (méthodes modernes) : (8% en 2006 ; 15% en 2013)	Produit 1 : Les droits en santé sexuelle et de la reproduction, et le cadre institutionnel légal réglementaire pour la mise en œuvre du programme national de santé de la reproduction (SR) sont renforcés. Indicateurs de produit : a) existence du document de plan d'action de Maputo b) existence du document de Stratégie nationale de sécurisation des produits de la SR c) existence de curricula de formation révisé et intégrant le droit à la santé sexuelle et reproductive d) existence d'un plan de formation continue pour les prestataires SR e) existence de l'observatoire des décès maternels f) Existence d'une ligne dans le budget général de fonctionnement l'Etat pour l'achat des produits SR	Stratégie 1 : Renforcement du cadre institutionnel et légal	Gouvernement : - Ministère de la santé - Ministère de la lutte contre le sida - Ministère du Plan - Ministère de la Famille - Ministère de la Jeunesse - Ministère technique SNU : OMS, UNICEF ONG et société civile Collectivités décentralisées (Conseils Généraux, Mairies) Radios, télévisions	Ressources ordinaires					
				435	435	435	435	435	2 175
				Autres Ressources					
				698	698	698	698	698	3 490
	Produit 2 A : Les services intégrés de santé sexuelle et reproductive (SONU, PF, VS, fistules, cancers) de qualité sont disponibles et accessibles pour répondre aux besoins des populations les plus pauvres. Indicateurs de produit : Dans les zones d'intervention du programme : a) Proportion de structures sanitaires offrant au moins 3 services de SR, y compris les services de PF (34 % en 2008 ; 75% en 2013) ; b) Nombre de services de SR réhabilités (50 en 2008 ; 190 en 2013) c) Proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié (57% en 2006 ; 70% en 2013)) ;	Stratégie 1 : Accroissement de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des services PF de qualité Stratégie 2 : Accroissement de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des services de santé maternelle et	Gouvernement : - Ministère de la santé - Ministère de la lutte contre le sida - Ministère du Plan - Ministère de la Famille - Ministère de la Jeunesse - Ministère technique SNU : OMS, UNICEF ONG et société civile	Ressources ordinaires					
				1220	1220	1220	1220	1220	6 100
				Autres Ressources					

Priorités Nationales : Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des SSB et de sécurité sociale									
Effets UNDAF : D'ici 2013, l'accès équitable pour tous, aux SSB de qualité est amélioré ; la protection et l'assistance aux groupes vulnérables sont assurées									
Effets programme pays	Produits/Indicateurs de produits	Stratégies	Partenaires	Budget (en milliers de dollar US)			Total		
				A1	A2	A3		A4	A5
	<p>d) Nombre de femme porteuse de fistules ayant bénéficié d'une prise en charge médicale (128 en 2008 ; 640 en 2013) ;</p> <p>e) Nombre de centres de prévention et de prise en charge fistules obstétricales (1 en 2008 ; 8 en 2013) ;</p> <p>f) Nombre de centres de prévention et de prise en charge des cancers du col de l'utérus et du sein fonctionnel (0 en 2008 ; 8 en 2013)</p> <p>g) Nombre de services PF intégrant les services de CDV (0 en 2008 ; 50 en 2013) ; i) Nombre de personnes utilisant systématiquement et correctement le préservatif</p> <p>Produit 2 B : La demande et l'offre de services conviviaux en matière de la santé sexuelle et reproductive chez les adolescents et les jeunes sont accrues</p> <p>h) Nombre de centres d'écoute et de conseil (18 en 2008 ; 50 en 2013)</p> <p>k) Existence de centres d'étude de communication des arts et d'animation culturelle</p>	<p>néonatale de qualité</p> <p>Stratégie 3 : Prévention et prise en charge des fistules</p> <p>Stratégie 4 : Prévention et prise en charge des cancers du col de l'utérus et du sein</p> <p>Stratégie 1 : Renforcement de l'offre de services conviviaux en matière de santé sexuelle et reproductive pour les adolescent(e)s et jeunes</p> <p>Stratégie 2 : Appui à la création des centres d'études, de communication, d'arts et d'animation culturelle</p>	<p>Collectivités décentralisées (Conseils Généraux, Mairies)</p> <p>Radios, télévisions</p>	3 359	3 359	3 359	3 359	3 359	22 895

<p>Effet programme pays 2: l'offre de service de prévention et de prise en charge globale du VIH/SIDA est améliorée</p> <p>Indicateurs d'effet: a) % de jeunes de 15 à 24 ans utilisant systématiquement le préservatif lors des rapports sexuels occasionnels (39% en 2006 ; 50% en 2013); b) pourcentage de dépistage (7% en 2006 ; 15% en 2013);</p>	<p>Produit 3 : La demande et l'offre de services de prévention de l'infection à VIH de qualité sont accrues en particulier pour les femmes, les jeunes et les populations vulnérables (PS, hommes en uniforme, routiers, population carcérale, population déplacées et retournées)</p> <p>Indicateurs de produit : Dans les zones d'intervention du programme : a) Proportion des adolescents et jeunes des deux sexes dans les zones d'intervention déclarant avoir utilisé systématiquement le préservatif lors des rapports sexuels occasionnels (57,2% en 2008 ; 65% en 2013) ; b) Nombre de personnes formées sur le Dispositif Minimum d'Urgence en SR pour les situations post-crise et en urgence humanitaire (0 en 2008, 100 en 2013) ;</p>	<p><i>Stratégie 1 :</i> Prévention des IST/VIH/SIDA parmi les réfugiés, les personnes déplacées/ retournées et leurs communautés d'accueil dans l'Ouest et le Nord Ouest de la Côte d'Ivoire,</p> <p><i>Stratégie 2 :</i> Prévention des IST/VIH chez les hommes en uniformes et leur famille</p> <p><i>Stratégie 3 :</i> Prévention des IST/VIH/Sida auprès des Professionnelles du sexe et autres populations hautement vulnérables,</p> <p><i>Stratégie 4 :</i> Intégration du conseil et dépistage du VIH dans les services de planification familiale.</p>	<p>Gouvernement : Ministère de la santé, Ministère de la lutte contre le sida, Ministère du Plan, Ministère de la Famille, Ministère de la Jeunesse, ministère technique etc.</p> <p>SNU: OMS, UNICEF</p> <p>ONG et société civile</p> <p>Collectivités décentralisées (Conseils Généraux, Mairies)</p> <p>Radios, télévisions</p>	Ressources Propres							
				725	725	725	725	725	3 625		
				Autres Ressources							
						1 163	1 163	1 163	1 163	1 163	5 815

❖ **POPULATION ET DEVELOPPEMENT**

Priorités Nationales : : Relance de l'économie (Assainissement du cadre macro-économique et financier); Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emploi ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales									
Effet UNDAF : D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées ; d'ici 2013, la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des Droits de l'Homme									
Effets programme pays	Produits (Indicateurs de produits)	Stratégies	Partenaires	Budget (en milliers de dollar US)					
				A1	A2	A3	A4	A5	Total
<p>Effet programme pays 1 Les capacités du Gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de politiques et de stratégies sont renforcées</p> <p>Indicateurs d'effet: a) Nombre de rapports d'évaluation des actions gouvernementales en matière de développement produits (0 en 2008 ; 5 en 2013)</p>	<p>Produit 4 : Le Système statistique national, notamment la collecte, l'analyse, la diffusion des données, l'établissement des bases de données tenant compte de la dimension Genre, et les capacités en suivi et évaluation sont renforcés</p> <p>Indicateurs :</p> <p>a) Existence de rapports d'enquêtes nationales ayant des données désagrégées par sexe (RGPH 08, EDS+) ; b) Nombre de cadre de référence adopté (SNCSE, SNDS, loi statistique (0 en 2008, 3 en 2013) d) nombre de base de données nationales (IMIS) et régionales créées (0 en 2008 ; 11 en 2013)</p>	<p>Stratégie 1 : Appui à la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitation 2008</p> <p>Stratégie 2 : Renforcement du système statistique à l'échelle nationale et régionale.</p> <p>Stratégie 3 : Renforcement des capacités nationales et régionales en suivi et évaluation et à la mise en place des bases de données</p>	<p>Ministère de l'éducation, Ministère de la famille, des femmes et des affaires sociales, Ministère de la lutte contre le sida, Ministère du plan et du développement</p> <p>Système des Nations Unies</p> <p>Société civile, entités décentralisées, instituts de recherche et de formation, universités</p>	Ressources ordinaires					
				900	900	900	900	900	4 500
				Autres Ressources					
				1200	1200	1200	1200	1200	6 000

	<p>Produit 5 : Les capacités nationales en vue d'une meilleure compréhension des enjeux démographiques et de la prise en compte des questions de population, SR et Genre dans les plans et stratégies de développement sont renforcés</p> <p>Indicateurs de produit a- existence d'un centre de recherche sur les sciences de la population ; b- Nombre d'articles traitant d'un domaine des sciences de la Population publiés dans les revues à comité de lecture c- Nombre de documents de travail (<i>Working Paper</i>) traitant d'un domaine des sciences de la Population publiés d- Nombre de rencontres de plaidoyer sur les questions de population organisés à l'intention des Parlementaires, Ministres, Conseillers Economiques et Sociaux, Conseillers Municipaux, Présidents de conseils Généraux, e- Nombre de cadres formés à la méthodologie de l'intégration des questions de population, SR et Genre dans les plans de développement f- La PNP adoptée, vulgarisée et intégrée dans les CND et PLD g- Nombre de nouveaux programmes officiels du premier cycle et du secondaire intégrant les concepts EVF/EMP selon la FPC h- Nombre de clubs santé et EVF/EmP créés et fonctionnels i- Nombre d'élèves pair-éducateurs formés j- Nombre de partenariats formalisés au niveau national et international k- Nombre de Plan locaux de développement prenant en compte les questions de population l- Nombre de Démographes formés m- Nombre de radio de proximité soutenues</p>	<p>Stratégie 1 : Appui à la création et au fonctionnement du Centre Ivoirien des Sciences de la Population pour le Développement (CISPOD). Stratégie 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques en Population et Développement y compris la SR et le Genre. Stratégie 3 : Appui à l'institutionnalisation de l'Education à la Vie Familiale et en matière de Population (EVF/EmP) et la réduction des disparités de Genre en matière de scolarisation Stratégie 4 : Renforcement des partenariats stratégiques et mobilisation des ressources.</p>	Ressources ordinaires					
			660	660	660	660	660	3300
			Autres Ressources					
			1460	1460	1460	1460	1460	7300

❖ **GENRE**

Priorités Nationales : Relance de l'économie (Assainissement du cadre macro-économique et financier); Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emploi ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales																	
Effet UNDAF : D'ici 2013, les institutions nationales et locales et de la société civile sont restaurées et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux saisir toutes les couches de populations en respectant l'égalité de genre et les droits de l'Homme ;																	
D'ici 2013, les capacités du gouvernement , du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées ;																	
Effets programme de pays	Produits (Indicateurs de produits)	Stratégies	Partenaires	Budget (en milliers de dollar US)													
				A1	A2	A3	A4	A5	Total								
<p>Effet programme de pays 1 : l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes sont pris en compte dans les politiques et programmes nationaux et locaux</p> <p>Indicateurs d'effet:</p> <p>a) Nombre de documents directifs prenant en compte les questions de parité entre les sexes de 1 en 2008 à 4 en 2013</p> <p>b) Pourcentage de nouveaux plans locaux de développement prenant en compte les questions de parité entre les sexes (100 % en 2013</p> <p>d) Pourcentage de femmes occupant des postes de décision (11 % en 2008, 30 % en 2013)</p> <p>Effet programme de pays 2 : Les mécanismes de création d'emplois, notamment en faveur des jeunes, des femmes et des groupes de personnes déplacées sont mis en place</p>	<p>Produit 6 : Les cadres institutionnels et politiques nationales prennent mieux en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, tant au niveau central que décentralisé</p> <p>Indicateurs de produit</p> <p>a) Existence de documents : (i) La politique nationale Genre, (ii) Le Code des personnes et de la famille, (iii) La politique de la famille, (iv) la politique de la protection sociale ;</p> <p>b) Nombre de cellules genre mises en place (13 en 2008 ; 32 en 2013)</p> <p>c) Existence d'un programme de renforcement de capacité de la structure de coordination et acteurs nationaux et locaux.</p>	<p>Stratégie 1 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique de promotion du genre et des droits humains au niveau national et régional</p> <p>Stratégie 2 : Renforcement de la prise en compte du genre et des droits humains dans les documents cadres de développement</p> <p>Stratégie 3 : Appui à l'implication des associations et organisation dans la lutte contre les disparités de genre</p>	<p>Ministère de la famille, des femmes et des affaires sociales, ministères techniques</p> <p>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, PNUD, UNICEF</p> <p>Société civile, entités décentralisées, ONG, stations de radio et de télévision, instituts de recherche et de formation, universités</p>	Ressources ordinaires			1 500										
				300	300	300		300	300								
				Autres Ressources			600	600	600	600	600	3 000					
				Ressources ordinaires													
500			500			500			500			500			4 000		
Autres Ressources																	
Produit 7 : Les réponses nationales aux violences basées sur le genre, notamment les violences sexuelles sont améliorées																	
Indicateurs de produit																	
a) Existence d'une stratégie nationale sur les VBG/MGF ;																	
b) Nombre de femmes vulnérables en situation post-crise																	
Stratégie 1 : Renforcement du cadre institutionnel de lutte contre les Violences Basées sur le Genre																	

Priorités Nationales : : Relance de l'économie (Assainissement du cadre macro-économique et financier); Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emploi ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales

Effet UNDAF : D'ici 2013, les institutions nationales et locales et de la société civile sont restaurées et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux saisir toutes les couches de populations en respectant l'égalité de genre et les droits de l'Homme ;

D'ici 2013, les capacités du gouvernement , du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées ;

Effets programme de pays	Produits (Indicateurs de produits)	Stratégies	Partenaires	Budget (en milliers de dollar US)					
				A1	A2	A3	A4	A5	Total
<p>Indicateurs d'effet:</p> <p>a) Nombre d'emplois créés à l'intention des jeunes, des femmes et des personnes déplacées</p>	<p>bénéficiant avec leurs familles de l'aide au lancement d'AGR (100 000 en 2013)</p> <p>c) Proportion/nombre de victimes de VBG et de PDI/retournées bénéficiant d'une prise en charge médicale, psycho sociale et juridique ;</p>	<p>Stratégie 2 : Appui aux actions de sensibilisation/plaidoyer sur les VBG</p> <p>Stratégie 3 : Renforcement de la prise en charge psychosociale et médicale des VBG</p> <p>Stratégie 4 : Renforcement de la mutualisation/Association et appui aux AGR</p>		820	820	820	820	820	7 100

❖ COORDINATION ET ASSISTANCE DE PROGRAMME

Les capacités du Bureau UNFPA en matière de coordination et de suivi du programme sont renforcées	Ressources ordinaires					
	500	500	500	500	500	2500
Autres Ressources						

ANNEXE 2 : OUTIL DE PLANIFICATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION

- Composante Santé de la Reproduction**

Priorité nationale : Amélioration de l'accessibilité de la qualité des SSB et de sécurité sociale									
Effet UNDAF : D'ici 2013, l'accès équitable pour tous aux SSB de qualité est amélioré ; la protection et l'assistance aux groupes vulnérables sont assurées									
RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION ET METHODE DE COLLECTE	PARTIES RESPONSABLES	SITUATION DE DEPART	CIBLES ANNUELLES				
					Cible 2009	Cible 2010	Cible 2011	Cible 2012	Cible 2013
Effet programme pays 1 : L'état de santé des populations vulnérables est amélioré ; la mortalité maternelle et infantile est réduite.	- Proportion de femmes enceintes ayant effectué au moins 4 CPN	Enquête, RASS		45%	48%	52%	55%	58%	60%
	- Proportion d'accouchement par un personnel qualifié			57%	60%	65%	70%	75%	80%
	- Prévalence contraceptive moderne (femme en union)			8%	10%	12%	13%	14%	15%
	- Ratio de mortalité maternelle			543 p 100 000					
	- Taux de mortalité infantile			84 p 1000					62
Produit 1 : Les droits en santé sexuelle et de la reproduction, et le cadre institutionnel légal réglementaire pour la mise en œuvre du programme national de santé de la reproduction (SR) sont renforcés.	- Existence du document de la feuille de route de lutte contre la Mortalité Maternelle	Rapport d'atelier	UNFPA	1	1	0	0	0	1
	- Existence des rapports de mise en œuvre de la FDR			0	1	0	0	0	1
	- Existence du document de plan d'action de Maputo		MSHP MLS MFAS MJS	0	1	0	0	0	1
	- Existence des rapports de mise en œuvre du plan d'action de Maputo			0	1	1	1	0	1
	- Existence du document de Stratégie nationale de sécurisation des produits de la SR		OMS, UNICEF	0	1	1	1	1	1
	- Existence de curricula de formation révisé et intégrant le droit à la santé sexuelle et reproductive		ONG et société civile	0	1	1	1	1	1
	- Existence d'un plan de formation continue sur le droit à la santé pour le corps médical, les juristes et les travailleurs sociaux		Collectivités décentralisées	0	1	1	1	1	1
	- Existence de ligne dans le budget général de l'état pour l'achat des produits SR		Radio, télévision	0	1	1	1	1	1
				0	1	1	1	1	1

<p>Produit 2 A: Les services intégrés de santé sexuelle et reproductive (SONU, PF, VS, fistules, cancers) de qualité sont disponibles et accessibles pour répondre aux besoins des populations les plus pauvres.</p> <p>Produit 2 B : La demande et l'offre de services conviviaux en matière de la santé sexuelle et reproductive chez les adolescents et les jeunes sont accrues</p>	- Nombre de structures sanitaires offrant au moins 3 services de SR, y compris les services de PF	Enquête de routine,		450	100	100	100	100	100
	- Nombre de services de SR réhabilités	Rapport d'activités		130	50	50	50	50	50
	- Proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié	Registre d'accouchement	UNFPA	43,2%	43,2%	45%	47%	50%	52%
	- Nombre de femmes porteuses de fistules ayant bénéficié d'une prise en charge médicale	Rapports d'activités	MSHP MLS MFAS MJS	128	172	130	120	100	90
	- Nombre de centres de prévention et de prise en charge des cancers du col de l'utérus et du sein fonctionnel		OMS, UNICEF	0	4	1	1	1	1
	- Nombre de structures sanitaires intégrant les services de CDV et de PTME (289 en 2008 ; 439 en 2013)		ONG et société civile	289	30	30	30	30	30
	- Nombre de structures intégrant les soins obstétricaux néonataux		Collectivités décentralisées	0	10	10	10	10	10
Existence de l'observatoire des décès maternels		Radio, télévision	0	1	0	0	0	0	
Nombre de centres d'écoute et de conseil (18 en 2008 ; 50 en 2013)			18	20	27	34	45	50	
Existence de centres d'étude de communication des arts et d'animation culturelle			0	1	0	0	0	0	
<p>Effet programme pays 2 : L'offre de services de prévention et de prise en charge globale du VIH/SIDA est améliorée.</p>	- Proportion de jeunes de 15 à 24 ans utilisant systématiquement le préservatif lors des rapports sexuels occasionnels			39%		45%			50%
	- Pourcentage de dépistage			7%	9%	11%	13%	14%	15%
<p>Produit 3 : La demande et l'offre de services de prévention de l'infection à VIH de qualité est accrue en particulier pour les femmes, les jeunes et les</p>	Nombre de personnes formées sur le Dispositif Minimum d'Urgence en SR pour les situations post-crise et en urgence humanitaire	Enquête CAP	UNFPA	9					24
			MSHP MLS MFAS MJS						

populations vulnérables (PS, hommes en uniforme, HSH, routiers, camionneurs, prisonniers, populations déplacées et retournées).	- Nombre de radio de proximité ayant des partenaires stratégiques avec le programme	Accord ou convention Rapports	OMS, UNICEF ONG et société civile Collectivités décentralisées Radio, télévision	15					60
---	---	-------------------------------	---	----	--	--	--	--	----

• Composante Population et Développement

Priorités Nationales : Relance de l'économie (Assainissement du cadre macro-économique et financier); Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emploi ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales

Effet UNDAF : D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées ; d'ici 2013, la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des Droits de l'Homme

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION ET METHODE DE COLLECTE	PARTIES RESPONSABLES	SITUATION DE DEPART	CIBLES ANNUELLES				
					Cible 2009	Cible 2010	Cible 2011	Cible 2012	Cible 2013
Effet de programme pays 1 Les capacités du Gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de politiques et de stratégies sont renforcées	- Part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national	ENV		48,9%	46%	42%	39%	36%	33,6%
	- Nombre de rapports d'évaluation des actions gouvernementales en matière de développement produit	Rapports d'évaluation		0	1	1	1	1	1
Produit 4 : Le Système statistique national, notamment la collecte, l'analyse, la diffusion des données, l'établissement des bases de données tenant compte de la dimension Genre, et les capacités en suivi et évaluation sont renforcés.	- Existence de rapports d'enquêtes nationales ayant des données désagrégées par sexe (RGPH 08, EDS+, MICS)	Rapport d'activités	ME	0	2	1	0	1	1
	Nombre de documents cadres adoptés (SNCSE, SNDS, Loi statistique)		MFAS	0	3	0	0	0	0
			MLS						
	- Nombre de base de données nationales (IMIS) et régionales créées		MEMPD	0	3	0	0	0	0
			Système des Nations Unies						
			ONG	0	1	3	3	2	2
			Collectivités territoriales						
			Instituts de recherche et de formation, universités						

<p>Produit 5 : Les capacités nationales en vue d'une meilleure compréhension des enjeux démographiques et de la prise en compte des questions de population, SR et Genre dans les plans et stratégies de développement sont renforcés.</p>	- existence d'un centre de recherche sur les sciences de la population ;	Rapport d'activités	0	1					
	- Nombre d'articles traitant d'un domaine des sciences de la Population publiés dans les revues à comité de lecture	Tirés à part	0	0	0	1	2	2	
	- Nombre de documents de travail (<i>Working Paper</i>) traitant d'un domaine des sciences de la Population publiés	Exemplaires des working paper	0	1	2	2	2	2	
	- Nombre de rencontres de plaidoyer sur les questions de population organisés à l'intention des Parlementaires, Ministres, Conseillers Economiques et Sociaux, Conseillers Municipaux, Présidents de conseils Généraux,	Rapport d'activités	0	3	3	3	3	3	
	- Nombre de cadres formés à la méthodologie de l'intégration des questions de population, SR et Genre dans les plans de développement	Rapport d'activités	0	48	48	48	48	48	
	-La PNP adoptée, vulgarisée et intégrée dans les CND et PLD	Rapport d'activités	0	1					
	- Nombre de nouveaux programme officiels du premier cycle et du secondaire intégrant les concepts EVF/EMP selon la FPC	Rapport d'activités	0	52	52	26	26	26	
	-Nombre de clubs santé et EVF/EmP créés et fonctionnels	Rapport d'activités	0	4	4	4	4	4	
	- Nombre d(élèves pair-éducateurs formés	Rapport d'activités	0	40	40	40	40	40	
	- Nombre de partenariats formalisés au niveau national et international	Rapport d'activités	0	10	5	5	5	3	
	-Nombre de Plan locaux de développement prenant en compte les questions de population	Rapport d'activités	0	1	1	2	3	1	
	-- Nombre de Démographes formés	Rapport d'activités	0	1	1	1	1	1	
	Nombre de radio de proximité soutenue	Rapport d'activités	0	25	5	5	5	5	

Composante Genre, Culture et Droit de la personne

<p>Priorités Nationales : Relance de l'économie (Assainissement du cadre macro-économique et financier); Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emploi ; Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales</p> <p>Effet UNDAF : D'ici 2013, les institutions nationales et locales et de la société civile sont restaurées et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux saisir toutes les couches de populations en respectant l'égalité de genre et les droits de l'Homme ; D'ici 2013, les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables, à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées ;</p>									
RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION ET METHODE DE COLLECTE	PARTIES RESPONSABLES	SITUATION DE DEPART	CIBLES ANNUELLES				
					Cible 2009	Cible 2010	Cible 2011	Cible 2012	Cible 2013
<p>Effet programme pays 1 : L'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes sont pris en compte dans les politiques et programmes nationaux et locaux.</p> <p>Effet programme pays 2 : Les mécanismes de création d'emplois, notamment en faveur des jeunes, des femmes et des groupes de personnes déplacées sont mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents directifs prenant en compte les questions de parité entre les sexes - Pourcentage de nouveaux plans locaux de développement prenant en compte les questions de parité entre les sexes - Pourcentage de femmes occupant des postes de décision - Nombre d'emplois créés à l'intention des jeunes, des femmes et des personnes déplacées - Pourcentage de personnes bénéficiant de programmes de réintégration parmi la population touchée par la crise 	Rapport d'activité		1	1	1	1	0	0
		Rapport d'activité		11 %					100 %
<p>Produit 6 : Les cadres institutionnels et politiques nationales prennent mieux en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, tant au niveau central que décentralisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de documents : (i) La politique nationale Genre, (ii) Le Code des personnes et de la famille, (iii) La politique de la famille, (iv) la politique de la protection sociale - Proportion de plans nationaux et locaux de développement intégrant la budgétisation sensible au Genre dans les zones d'intervention - Nombre de cellules genre mises en place - Existence d'un programme de renforcement de capacité de la structure de coordination et acteurs nationaux et locaux. 	Rapport d'activités	UNFPA, PNUD UNICEF MFAS, Ministères techniques ONG, stations de radio et de télévision Universités, Instituts de formation et recherche		12				32

Produit 7 : Les réponses nationales aux violences basées sur le genre, notamment les violences sexuelles sont améliorées.	- Existence d'une stratégie nationale sur les VBG/MGF			0					1
	- Nombre de femmes vulnérables en situation post-crise bénéficiant avec leurs familles de l'aide au lancement								100000
	- Proportion/nombre de victimes de VBG et de PDI/retournées bénéficiant d'une prise en charge médicale, psycho sociale et juridique								1
	- Existence d'un programme national de CCC sur les VBG								1
	- Existence d'un programme de sensibilisation sur la SR, le VIH et le genre en faveur des jeunes								

ANNEXE 3 : CALENDRIER DE SUIVI EVALUATION DU PLAN D'ACTION

TYPES D'ACTIVITES	RESULTATS PLANIFIES	BUDGET PLANIFIE (USD)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE										PARTENARIAT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL		OBSERVATIONS			
			2009		2010		2011		2012		2013		STRUCTURES DU GOUVERNEMENT	PARTENAIRE ASNU BI/MULTILATERAUX				
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2						
Activités de S&E	I. Etudes /Enquête et recherche																	
	Recensement Général de la Population et de l'Habitation	- Indicateurs socio-démographiques - Structure de la population	19,000	X	X	X	X	X	X						MEMPD	SNU		
	Enquête Démographique et de Santé Plus (EDS+IES) 2009	Indicateurs socio-sanitaires y compris les indicateurs sur le SIDA	1,200						X						MLS MSHP MEMPD	UNICEF OMS ONUSIDA		
	Enquête CAP sur les groupes spécifiques	Niveau de connaissance des groupes spécifiques sur certaines problématiques	40	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		MEMPD MJSL MSHP	UNICEF PNUD		
	II- Système de Suivi																	
	Base de données nationale en population et développement (Système de Gestion Intégrée de l'Information - IMIS)	Stocker et centraliser les données pour le suivi des programmes et projets de développement	200	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MEMPD			
	Bases de données régionales en population et développement	Stocker et centraliser les données pour le suivi des programmes de développement dans les collectivités décentralisées		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MEMPD			
	Base de données de suivi et de gestion du programme	Améliorer le système de suivi du programme		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MEMPD			

TYPES D'ACTIVITES	RESULTATS PLANIFIES	BUDG ET PLANIFIE (USD)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE										PARTENARIAT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL		OBSERVATIONS	
			2009		2010		2011		2012		2013		STRUCTURES DU GOUVERNEMENT	PARTENAIRE ASNU BI /MULTILATERAUX		
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2				
Appui au Système d'information et de gestion des Ministères partenaires ((MSHP/, RASS, Annuaire Statistique, MLS, etc.)	Améliorer le système de collecte et de traitement de données des ministères sectoriels		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MSHP MEMPD		
III- Evaluations																
Evaluation à mi-parcours du PNDS	Progrès vers l'atteinte des résultats du PNDS	40					X	X						MSHP PLS	UNICEF	
Evaluation finale du PNDS	Niveau d'atteinte des résultats planifiés Résultats pour le système de santé et la santé des populations	100										X		MSHP PLS	UNICEF	
Evaluation à mi-parcours du plan stratégique de lutte contre le VIH/sida																
Evaluation finale du plan stratégique de lutte contre le VIH/sida																
Evaluation à mi-parcours du PP 2009-2013	Progrès vers l'atteinte des résultats du PP 2009-2013							X						MEMPD MSHP MFAS		
Evaluation finale du PP 2009-2013	Niveau d'atteinte des résultats programmés			X	X		X		X			X		MEMPD MSHP MFAS		
Evaluation à mi-parcours des projets du PP	Mesure des progrès vers l'atteinte des résultats définis dans le cadre des projets							X						MEMPD MSHP MFAS		

TYPES D'ACTIVITES	RESULTATS PLANIFIES	BUDG ET PLANIFIE (USD)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE										PARTENARIAT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL		OBSERVATIONS	
			2009		2010		2011		2012		2013		STRUCTURES DU GOUVERNEMENT	PARTENAIRE ASNU BI/MULTILATERAUX		
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2				
Evaluation finale des projets du PP	Mesure des progrès vers l'atteinte des résultats définis dans le cadre des projets									X	X	X	X			
IV- Revues																
Revue annuelle du PP				X		X		X		X		X				
Revue conjointe des projets du PP	Mesurer le niveau d'atteinte des résultats des projets et faire des recommandations			X		X		X		X		X		MEMPD MSH MFAS	UNICEF BAD Partenaires nationaux et multibi	
Revue annuelle de l'UNDAF 2009 - 2013	Mesurer le niveau d'atteinte des effets planifiés et faire des recommandations			X		X		X		X		X				
V- Activités d'appui																
Visites de terrain conjointes	Contrôle de l'effectivité des activités sur le terrain	45	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Ministère technique	SNU	
Visites d'assistance technique au Bureau pays	Apporter des orientations dans l'élaboration de documents stratégiques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Référence de planification	VI- Grandes étapes de l'évaluation de l'UNDAF															
	Revue annuelle de l'UNDAF			X		X		X		X		X		Ministères sectoriels	ASNU	
	Evaluation finale de l'UNDAF 2009 - 2013									X	X	X		Ministères sectoriels	ASNU	

TYPES D'ACTIVITES	RESULTATS PLANIFIES	BUDG ET PLANIFIE (USD)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE										PARTENARIAT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL		OBSERVATIONS	
			2009		2010		2011		2012		2013		STRUCTURES DU GOUVERNEMENT	PARTENAIRE ASNU BI/MULTILATERAUX		
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2				
Evaluation à mi parcours de l'UNDAF 2009-2013									X					Ministères sectoriels	ASNU	
VII- Renforcement des capacités en SE																
Renforcement des capacités des partenaires en SE, GAR	Amélioration du système de SE des projets		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	MEMPD		
VIII- Utilisation de l'information																
Elaboration du CCA / UNDAF 2014 - 2018	Améliorer l'efficacité de l'aide au développement										X	X		MEMPD	ASNU	
Elaboration du CPD 2014 - 2018											X	X		MEMPD MSHP MFAS	ASNU	
Appui à l'organisation de conférences sous régionales sur les questions de population et développement	Meilleure connaissance sur les problématiques en matière de population et développement		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Ministères sectoriels	ASNU	
IX- Activités des partenaires																
Enquêtes à indicateurs multiples (MICS) 2010	Disponibilité de données en matière de santé, éducation et l'état civil sur les femmes et les enfants de moins de 5 ans				X	X								MSHP	ASNU	

TYPES D'ACTIVITES	RESULTATS PLANIFIES	BUDG ET PLANIFIE (USD)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE										PARTENARIAT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL		OBSERVATIONS	
			2009		2010		2011		2012		2013		STRUCTURES DU GOUVERNEMENT	PARTENAIRE ASNU BI/MULTILATERAUX		
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2				
Enquête sur les Niveaux de vies (ENV)	Disponibilité de données sur le niveau de vie des populations									X	X					
X- Evènements spéciaux																
Journée Mondiale de la Population	Problématiques émergentes de population connues pour orienter la prise de décision stratégique	56		x		x		x		x		x		MEMPD ONG	SNU	
Journée Internationale de la Femme	Problématiques émergentes de la femme pour orienter la prise de décision stratégique	56	x		x		x		x		x			MFFAS	UNICEF	
Journée mondiale de la lutte contre les MGF (6 février)			x		x		x		x		x			MFFAS	UNICEF	
Journée Mondiale de lutte contre le SIDA	Contribution à l'effort multisectoriel et intégré de lutte contre le SIDA	50		x		x		x		x		x		MLS	UNICEF ONUSIDA	
Journée Nationale de Suivi Evaluation (JNSE)				x		x		x		x		x				
Journée mondiale de la sante (7 avril)			x		x		x		x		x					
Journée internationale de la Jeunesse (12 avril)			x		x		x		x		x					
Journée internationale des personnes âgées (1 octobre)				x		x		x		x		x				

TYPES D'ACTIVITES	RESULTATS PLANIFIES	BUDG ET PLANIFIE (USD)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE										PARTENARIAT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL		OBSERVATIONS
			2009		2010		2011		2012		2013		STRUCTURES DU GOUVERNEMENT	PARTENAIRE ASNU BI/MULTILATERAUX	
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Journée internationale de l'élimination de la pauvreté (17 oct)				x		x		x		x		x			
Journée des Nations Unies (24 oct)				x		x		x		x		x			
Journée internationale de l'élimination de la violence contre les femmes (25 nov)				x		x		x		x		x			
Journée des droits de l'homme (10 dec)				x		x		x		x		x			
XI- Publications majeures															
Rapport sur l'état de la population ivoirienne		117		x		x		x		x		x	MEMPD		
Rapport sur l'état de la Population Mondiale				x		x		x		x		x	MEMPD		